

ecret défense. En février 2005, des épidémiologistes indépendants ont montré que les anomalies chromosomiques

sont trois fois plus importantes chez les patients atteints de cancer de la thyroïde polynésiens que dans un groupe de contrôle de patients européens. Ces chercheurs indépendants suggèrent que ces anomalies chromosomiques sont imputables aux expérimentations nucléaires. Les Polynésiens sont inquiets.

Début avril 2005, le très officiel Comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires français juge que la « probabilité de constater un effet des radiations ionisantes apparaît faible ». Face à cette mauvaise foi des autorités, Damoclès publie ce dossier sur les premiers essais nucléaires français en Polynésie et tout particulièrement sur l'île de Mangareva, proche de Moruroa. La découverte de cette histoire incroyable des premières expériences nucléaires françaises dans le Pacifique doit légitimement inciter l'État à ouvrir ses archives. Démocratie oblige! Les documents que nous publions dans ce dossier spécial, ont été retrouvés récemment. Ils décrivent les deux premières campagnes de tirs de 1966 et 1967 en Polynésie française. La plupart de ces documents sont estampillés « Secret » ou « Confidentiel défense ». Il s'agit de rapports transmis aux autorités compétentes qui ont été rédigés par les divers « services » chargés des essais. On trouve des comptes-rendus de missions particulières, des bilans d'une campagne de tirs ou d'une « demi-campagne » de tirs, des états de la radioactivité après les tirs, les résultats d'incidents de tirs... Une grande partie de ces documents émane du SMSR (Service mixte de sécurité radiologique), un organisme co-piloté

par le CEA (Commissariat à l'énergie

Damoclès

atomique) et les Armées.

Polynésie: campagne d'essais nucléaires 1966 et 1967

Les retombées sur Mangareva

Bruno BARRILLOT

es deux premières campagnes de tirs en 1966 et 1967 en Polynésie sont particulièrement importantes. En effet, la France reprend des essais atmosphériques qui avaient été abandonnés après le tir (raté) du 25 avril 1961 à Reggane au Sahara. De plus, l'environnement géographique de la Polynésie est radicalement différent de la zone désertique du Sahara et de nouvelles techniques de tir vont être testées : tirs sous ballon, tir larqué depuis un avion, tirs sur barge, tir de « sécurité ».

Les documents montrent que les « expérimentations » ne concernent pas seulement la mise au point « en réel » d'un engin nucléaire. Ils décrivent également les méthodes de tir, l'adaptation des « expériences » aux conditions météorologiques de la région orientale de la Polynésie française, l'étude des retombées du nuage radioactif, les conséquences de l'explosion sur l'état de la faune et de la flore des atolls et de leur environnement maritime, le fonctionnement des systèmes d'alerte...

Preuves accablantes

Les documents de 1966 et 1967 relatent des faits montrant que les « conditions » des expérimentations ne sont pas toutes maîtrisables par les techniciens, météorologues, biologistes... Certes, des incidents se sont produits lors des premiers tirs et des effets inattendus se sont produits (retombées non prévues, par exemple), mais

les rapports suggèrent que les expérimentateurs ont passé outre les risques connus, au mépris de la protection des personnels et des populations avoisinantes, pour pouvoir poursuivre leurs campagnes de tirs selon le calendrier prévu. La Direction des essais a même écarté des témoins extérieurs qui auraient pu être gênants pour la poursuite des programmes en ce sens qu'ils auraient alerté les populations polynésiennes.

La lecture des documents démontre à l'évidence que les services chargés de la sécurité ou de la protection radiologiques sont soumis à l'impératif des programmes d'essais nucléaires. Les rapports du SMSR signalent Les retombées sur Mangareva
Avant la campagne de 1966
Sommandations
Retombées sur les Gambier
Sommandations
Annexes

n° 112-114/février-avril 2005 • 1 ○ €

ossier confidentiel

parfois les risques ou les problèmes de radioprotection, mais aucun de ceux que nous avons consultés ne remet en cause le programme d'essais en raison des risques qui sont constatés. Certains témoignages de vétérans affirment que le SMSR avait pour véritable mission, non la radioprotection, mais l'étude des conséquences des irradiations ou des contaminations sur les personnels, l'environnement. Le rôle du SMSR dans le cadre du CEP (Centre d'expérimentation du Pacifique) illustre les dérives de la pratique de l'autocontrôle si fréquent dans des institutions liées aux Armées et au complexe nucléaire.

Le cas particulier des Gambier

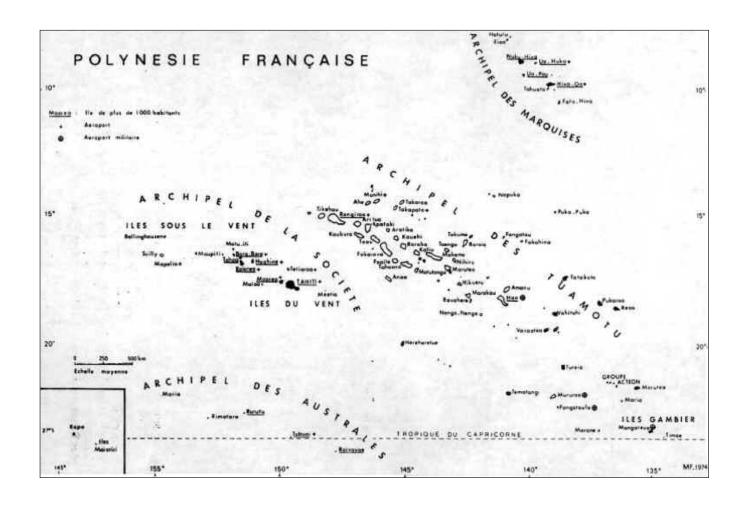
La position des îles Gambier est particulière dans la configuration de l'organisation des essais. Le petit archipel se situe à l'Est/Sud-Est des atolls de Moruroa et Fangataufa, dans la direction des vents qui étaient censés pousser le nuage radioactif. On peut comprendre que les autorités, depuis Paris, aient voulu, avant même le début des essais, porter une attention particulière aux populations des Gambier. On verra que les recommandations des « experts » n'ont pas été suivies par les « expérimentateurs ». Les raisons invoquées pour passer outre ces recommandations, même après le constat de retombées radioactives importantes sur les Gambier, se rapportent principalement à la priorité à donner au programme des essais. À la lecture de certains passages de ces documents transparaît le mépris des populations, notamment des autochtones.

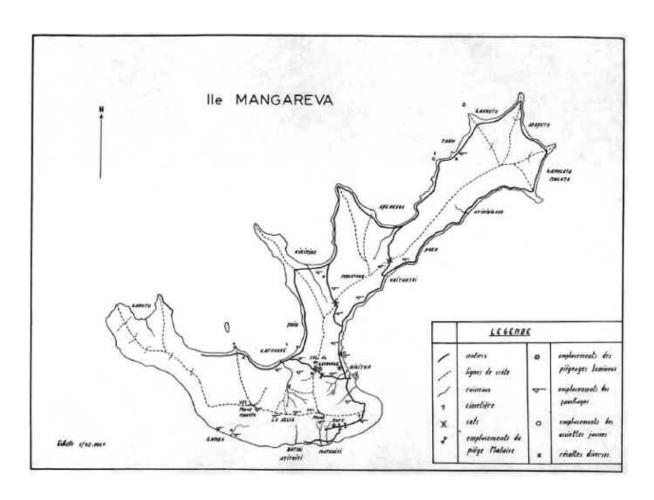
Documents contradictoires

Les documents, émanant de services différents, ne sont pas tous cohérents entre eux. Les rédacteurs sont différents et s'expriment parfois sur une période très précise (retombées sur Mangareva après le 2 juillet 1966, notamment), d'autres font une synthèse destinée à leur hiérarchie. Certains documents, apparemment diffusés auprès d'un nombre très restreint de destinataires, constituent de véritables cris d'alarme. D'autres minimisent les effets des essais, notamment ceux qui sont destinés au rapport annuel que les puissances nucléaires devaient fournir à l'Unscear¹.

De plus, on constatera que les données fournies par le ministère de la défense en 1998 pour les besoins de l'enquête de l'AIEA (Agence internationale pour l'énergie atomique) sont loin de refléter la réalité de ce qui s'est réellement produit en 1966 au vu des rapports de l'époque. **B. B.**

1) Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.







AVANT LA PREMIERE CAMPAGNE D'ESSAIS NUCLÉAIRES

Mangareva, objet d'attention des experts

uelques mois avant le début des essais nucléaires en Polynésie française, un document (secret)¹ avait étudié les mesures préventives à prendre pour Mangareva. Il s'agit du procès-verbal d'une réunion du 13 janvier 1966 de la « Commission consultative chargée d'étudier les problèmes de sécurité technique relatifs aux essais nucléaires ». Cette réunion s'est tenue à Paris sous la présidence de Francis Perrin, haut-commissaire à l'énergie atomique, du professeur Rocard, conseiller scientifique du CEA, des directeurs de la Dircen (général Thiry et vice-amiral Lorain et de vingt-quatre personnalités civiles et militaires ou experts.

Présentant les populations voisines du futur champ de tir, le médecin-colonel Aeberhardt avertit : « Cette population présente des caractéristiques impliquant un risque génétique plus élevé que pour une population européenne de même importance. »

Le cas des Gambier est donc précisément évoqué au cours de cette réunion. On propose de mettre à l'abri la population dès qu'une retombée se produit sur le petit archipel : « Il faut donc que la population soit prévenue et rassemblée lors des tirs... » Le procès-verbal de la réunion ajoute que « les églises, moyennant quelques aménagements, peuvent offrir une bonne protection pendant la retombée en permettant à la population d'échapper à l'irradiation la plus élevée des premières heures. Si en fin de retombée, le risque estimé dépasse les limites prévues, la décision serait prise d'embarquer la population sur des navires ancrés dans la rade. On disposerait ainsi d'un délai pendant lequel des mesures de l'activité au milieu seraient continuées. Sur le résultat de ces analyses, le commandement déciderait soit la remise à terre si le risque radiologique peut être tenu pour négligeable à ce moment, soit l'évacuation sur Hao dans le cas contraire. »

Des normes d'irradiation maximales sont même fixées :

- « une norme de 6 rad dans le premier mois en irradiation externe (soit 15 rem en irradiation totale) ² pour décider un embarquement sur un navire embarqué dans la rade ;
- une norme de 10 rad dans le premier mois en irradiation externe (soit 25 rem en irradiation totale)³ pour décider une évacuation sur Hao. »

Le rapport secret SMSR 2720 (voir extraits du document, pages 10 à 14), également antérieur aux premiers tirs, mais probablement postérieur au précédent, montre un changement de politique concernant la prévention à Mangareva. Ce rapport note en première « donnée de base » qu'une « évacuation préventive des populations des Gambier avant une explosion expérimentale est exclue pour des motifs politiques et psychologiques ». Les « spécialistes » de la sécurité radiologique du SMSR estiment donc que les recommandations des « experts » parisiens ne peuvent pas être prises en compte.

Cependant, le même rapport signale la possibilité d'une évacuation de la population de Mangareva (570 habitants) en cas d'« accident ». L'accident est clairement défini dans un « projet » de rapport intitulé « Instruction particulière sur les opérations d'évacuation ⁴ » : « Toute retombée sur un lieu habité doit donc être considéré comme un accident. »

Il semble que l'énumération des difficultés d'une telle opération (nécessité de trouver de petits bâtiments de la marine qui peuvent accéder aux appontements de l'île, nombre important de personnes âgées et d'enfants, décontamination et hébergement de près de 600 personnes avec vivres et vêtements) invitent à penser qu'il n'y aura pas d'évacuation, même en cas d'« accident ». L'amiral Lorain avait d'ailleurs prévenu ses collègues lors de la réunion parisienne du 5 février 1966 : « Une évacuation éventuelle impose la contrainte de ne tirer qu'avec des vents au sol faibles pour que l'état de la mer puisse permettre des transbordements. »

Le rapport du SMRS ne recommande pas de solution. Ce qui se passera le 2 juillet 1966 montre clairement que toutes les recommandations des experts pour la prévention n'ont pas été appliquées, non seulement en raison des difficultés invoquées, mais parce que les populations locales sont considérées comme quantités négligeables et que leur protection est secondaire au regard des objectifs militaires des campagnes de tirs. **B. B.**

Procès-verbal d'une réunion du 13 janvier 1966 de la « Commission consultative chargée d'étudier les problèmes de sécurité technique relatifs aux essais nucléaires », Doc n° 0129/DIR.CEN/OPS/S du 5 février 1966.
 Voir extraits du document, pages 5 à 7.

^{2) 15} rem = 150 mSv.

^{3) 25} rem = 250 mSv.

Plan de campagne GOEN 1966. Section Six. Instruction particulière sur les opérations d'évacuation (Secret). Voir extraits du document, pages 8 et 9.

EXEMPLATRE Nº 91/30.

REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DES ARMEES

CLEATERS or principular

DIRECTION DES CENTRES D'EXPERIMENTATIONS NUCLEAIRES

51 bis, Boulevard de Latour-Maubourg

- PARIS - 7ème.

Tél. INValides 85-00 - Poste

PARIS, 10 5 Pévrier 1966.

0 1 2 9 /DIR.CEN/OPS/S.

Clt : 3.44.17.

Le Général de Corps Aérien HIRY
Directeur des Centres d'Expérimentations Nucléaires
Secrétaire Général de la Commission Consultative chargée
d'étudier les problèmes de Sécurité Technique relatifs
aux Essais Nucléaires.

DESTINATAIRES "in fine".

J- ORDEREAU D' J- NVOI

DESIGNATION DES PIECES

Nobre.

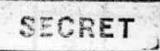
OBSERVATIONS

RANSMIS

13 Janvier 1966 de la Commission Consultative chargée d'étudier les problèmes de Sécurité Technique relatifs aux essais nucléaires.

P.O. Le Capitaine de Valpeseau WACRENTER Directeur du Cabinet

Directeur du Cabinet



ROCES - WERBAL

de la réunion du 13 Janvier 1966 de la Commission Consultative chargée d'étudier les problèmes de sécurité technique relatifs aux essais nucléaires.

La Commission Consultative de Sécurité s'est réunie le jeudi 13 Janvier 1966 à 09 heures 30 au Siège du Commissariat à l'Energie Atomique, 33, rue de la Fédération, sous la présidence de Monsieur Francis PERRIN, Haut Commissaire à l'Energie Atomique.

Etaient présents :

- M. le Professeur ROCARD, Président Adjoint de la Commission,
- M. le Général de Corps Aérien THIRY, Directeur des Centres d'Expérimentations Nucléaires, Secrétaire Général de la Commission,
- M. le Vice-Amiral LORAIN Adjoint "Armées" au Directeur des Centres d'Expérimentations Nucléaires,

du Pacifique.

et les membres et experts suivants :

Membres

-	M. le Profess	ent BOCKT	RD.			
-	MM. ROBERT				CEA/DAM	
_	GAUVENET				CEA	
-	VIARD				CEA/DAM	
	LONG				CEA	
_	Docteur JAMME	T			CEA	
-	M. le C.A. ST	ORELLI Cd	t le	Groupe	Aéronaval	
_	Cdt DARD				B.M.A. T.	

B.M.M. - C.F. LHOPITALIER - Cat PETIT B.M.Δ.Δ.

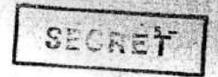
D.M.N. - Inspecteur Général BESSEMOULIN

- M. BRASSEUR, Directour des T.C.M.

- Colonel ANDRE S.M.S.R.

- Médecin-Colonel AEBERHARDT -D.S.S.A. - Docteur LE GUEN S.M.C.B.

S.T.B.F.T. (en remplacement du - C.B. FIQUET Colonel BRANCIART).



- Personnel de la deuxième catégorie (Population de l'Archipel)

Cette population présente des caractéristiques particulières :

- faible importance de la population vivant sur une fle ou un atoll (de quelques individus à 500 personnes au maximum);
- isolement et éloignement des différents groupes les uns par rapport aux autres ;
- fraction importante de personnes de moins de 15 ans ;
- pourcentage relativement important de femmes enceintes ou en âge de procréer ;
- nombre relativement important de vieillards ;
- fréquence des unions dans le groupe, caractéristiques raciales particulières pour certains groupes (GAMBIER par exemple).

Cos particularités impliquant un risque génétique plus élevé que pour une population européenne de même importance.

La norme de 0,5 rem/an proposée pour ce groupe constitue un maximum, elle doit tenir compte de l'irradiation externe et d'une contamination interne associée éventuelle au cours ou du fait d'une retombée radioactive.

Cette norme constitue une limite très basse qui justifie une interdiction de tir lorsque les prévisions de retombées menacent les GAMBIER, REAC ou TURBIA.

Retombées radioactives sur un lieu habité.

Pour absorber une dose de 0,5 rem/an en ayant une vie continue en milieu contaminé l'intensité en fin de retombée doit être très faible ; la moindre retombée fera absorber à la population une dose supérieure au seuil fixé. Il est donc, nécessaire d'envisager que toute retombée sur un lieu habité soit considérée comme un accident.

La détermination d'une dose "accident" à partir de laquelle des mesures doivent être prises repose sur/la notion de la comparaison entre les risques ou les conséquences, sanitaires, sociales, économiques, psychologiques et politiques des mesures prises et les risques réels résultants d'une irradiation donnée.

.../...

	ise exposite nº 14 /16
MINISTERE DES ARM	IDES
	MARTONIS MICHEATRES
DIRECTION DES CENTRES D'EXPERIMEN	The state of the s
51Ris, Boulevard de Latour-Maubourg PARIS	7e PARIS, le 7 Janvier 1966 ne0 0 1 9 /DIRGEN/OPS/S
TENERAL ALGOS 85.00 Poste : 72	
ARRIVÉE."	3 440
2 8. 1.66 Le Général de Corps Aér	
g Directour des Cebtres d'Expérimen	itations Nuclearres
	120
d 1 DESTINATAIRES	(NU ARIAGE
niq ± 5	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
BORDEREAU D.	ENVOI.
	1
2 miles 2 mile	The same of the sa
DESIGNATION DES PIECES	OBSERVATIONS
Procès-Verbal de la réunion préparatoire La 8 Décembre 1965 de la Commission	"Pour Attribution"
ensultative chargée d'étudier les problè- les de Sécurité Technique relatifs sur	-Pour Astribution
esais molégies.	
MESTINATAIRES	* The state of the
Monetour le Mant Commissaire à l'Energie P.O.	Le Lieutenant Colonel GRANDFERRET
a Tiettentice du Dr JAMET (Ex. nº 2/16)	
a 1 attention du Dr JAMET (Er. nº 2/16) à 1 attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16)	1 11:
a 1 attention au Dr JAMET (Er. nº 2/16) à 1 attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16) Mr Le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16)	I w fort
a l'attention du Dr JAMET (Er. nº 2/16) à l'attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16)	Hustert
a 1 attention du Dr JAMET (Ex. nº 2/16) à 1 attention de Mr VIARD (Ex. nº 3/16) Mr le Vice-Amirel Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr 1 Amirel Commendant le Groupe ALFA (Ex. nº 5/16)	Hustert
a 1'attention du Dr JAMET (Er. nº 2/16) à 1'attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr l'Amiral Commandant le Groupe ALFA (Ex. nº 5/16) Mr le Colonal Chef du SMSR (Er. nº 6/16)	furtest!
a l'attention du Dr JAMET (Er. nº 2/16) à l'attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr l'Amiral Commendant le Groupe ALFA (Ex. nº 5/16) Mr le Colonel (Ex. nº 6/16) Chof du SMSR (Er. nº 6/16) Chof du SMSR (Ex. nº 7,8/16)	furtest.
a l'attention du Dr JAMET (Er. nº 2/16) à l'attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr l'Amiral Commendant le Groupe ALFA (Ex. nº 5/16) Mr le Colonel Othef du SMSR (Er. nº 6/16) Chef du S.M.C.B. (Er. nº 7,8/16) (1 à l'attention du Docteur	furtest.
a l'attention du Dr JAMET (Er. nº 2/16) à l'attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr l'Amiral Commandant le Groupe ALFA (Ex. nº 5/16) Mr le Colonel Ohaf du SMSR (Er. nº 6/16) Chaf du S.M.C.B. (Ex. nº 7,8/16) (1 à l'attention du Docteur LE GUEN).	furtest;
a 1'attention du Dr JAMET (Er. nº 2/16) à 1'attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr 1'Amiral Commendant le Groupe ALFA (Ex. nº 5/16) Mr le Colonel Chef du SMSR (Er. nº 6/16) Chef du S.M.C.B. (Ex. nº 7,8/16) (1 à 1'attention du Docteur LE GUEN). C O P I E S: DIRECTEUR CANUERT (Ex. nº 9/16)	furtert;
a 1'attention du Dr JAMET (Er. nº 2/16) à 1'attention de Mr VIARD (Er. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr 1'Amiral Commandant le Groupe ALFA (Ex. nº 5/16) Mr le Colonel Chaf du SMSR (Er. nº 6/16) Chaf du SMSR (Er. nº 6/16) Chaf du S.M.C.B. (Ex. nº 7,8/16) (1 à 1'attention du Docteur LE GUEN). C O P I E S: - DIRCEN/CARINET (Er. nº 9/16) - Chromo SP (Er. nº 10/16)	furtest;
a l'attention du Dr JAMET (Ex. nº 2/16) à l'attention de Mr VIARD (Ex. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr l'Amiral Commendant le Groupe ALFA (Ex. nº 5/16) Mr le Colonel Obef du SMER (Ex. nº 6/16) Monsieur le Médecin Colonel Chef du S.M.C.B. (Ex. nº 7,8/16) (1 à l'attention du Docteur LE GUEN). C O P I E S: - DIRCEN/CABINET (Ex. nº 9/16) - Chrono SP - Archives (Ex. nº 11,12,13,14/16) Chrome OES (Ex. nº 11,12,13,14/16)	furtert;
a l'attention du Dr JAMET (Ex. nº 2/16) à l'attention de Mr VIARD (Ex. nº 3/16) Mr le Vice-Amiral Directeur Adjoint DIRCEN (Ex. nº 4/16) Mr l'Amiral Commendant le Groupe AIFA (Ex. nº 5/16) Mr le Colonel Ohef du SMSR (Ex. nº 6/16) Monsieur le Médecin Colonel Chef du S.M.C.B. (Ex. nº 7,8/16) (1 à l'attention du Docteur LE GUEN). COPIES: DIRCEN/CAHINET (Ex. nº 9/16) Chrono SP (Ex. nº 11,12,13,14/16)	furtert;

1.- Les Gambier.

La retombée devrait atteindre les Gambier vers H+ 7-, mais dès H+3 le système des télémesures doit pouvoir donner un avis sur une retembée possible.

Deux LCT - BLA seront accostés à RIEITEA et à TAKU où la population aura été regroupée (y compris les familles habitant sur les fles proches). Dès l'information d'une retombée la population sera invitée à se mettre à l'abri et tous les moyens de vie auront été mis en place pour subsister une a journée. Un ou deux bâtiments BDC auront été alertés et se trouveront dans la rade des Cambiers à J+1 matin.

Des mesures d'activité du milieu seraiontalors faiter par le SMSR et le SMCB et selon le niveau de la radioactivité la population pourra retourner à ses occupations ou embarquera sur les BDC par des navettes de LCT. Un contrôle et une décontamination éventuelle seront effectués à l'embarquement sur les BDC.

Le séjour sur les BDC où tout sera mis en œuvre pour assurer à la population des conditions de vie confortables permettra d'éviter l'irradiation la plus importante, celle du début.

Si les mesures faites pendant ce temps indiquent un niveau d'irradiation trop important pour permettre à la population de retourner vivre à terre l'évacuation se fera sur HAO où un centre d'accueil sera installé. Un gardiennage aerait assuré par la gendamerés.

Dans le cas où la population serait autorisée à retourner vivre aux Gambiers après une lègère retombée des nesures de surveillance de l'alimentation seraient prises. Le CEP ne chargerait du ravitaillement des personnes (conserves et poisson frais) et en même temps de l'achat de la production agricole des fles qui pourrait être consommée par le CEP moyennant certaines précautions. D'autre part le SMCB et le SMSR assureraient une surveillance continue de l'activité de l'air et de l'eau, et le service de santi pratiquerait la surveillance de la population.

L'amiral souligne que ces mesures curatives pourraient être complétées par des mesures préventives :

- d'ordre psychologique par la présence des LCT dès les premiers tirs (accoutumances à ces bâtéaux, visites...) et en prévenant la population que, malgré le peu de danger pour elle ; toutes les mesures de sécurité sont prises.

d'ordre matériel en faisant procéder à des réparations (toit des églises, captages des sources, canalisations).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Direction des Centres d'Expérimentations Nucléaires PREMIER MINISTRE

Commissariat à

l'Énergie Atomique

SECRET

SERVICE MIXTE

DE SÉCURITÉ RADIOLOGIQUE

ETUDE GENERALE

concernant

LA SECURITE RADIOLOGIQUE AU C.E.P.

de with popular - la book 500 575 R pm

Page 1/7

FICHE PECHNIQUE 20 4

Principe d'une intervention pour la sauvegarde de la population 7.

Il is in god hear from how for the light of the win

I .- DONNEES DE BASE -

I.1 - Une évacuation préventive des populations des déMRIERS avant une explosion expérimentale est exclue pour des aprils politiques et psychologiques.

Par contre il est peut-être possible d'envisager une évacuation préventive pour d'autres atolls.

- I.2 Une explosion n'aura lieu qu'à la condition que la retombée prévue n'impose pas aux populations des atolls une dose supérieure aux normes règlementaires (0,5 ren/an). Une intervention est malgré tout à envisager en cas d'accident (brusque changement de la situation météorologique après l'explosion, puissance de l'explosion différente de celle excomptée).
 - I.3 Stant donné le faible présvis dont on disposers avant l'arrivée de la retombée sur un atoll il n'est pas possible pendant ce laps de temps d'assurer à la fois le regroupement des populations au point d'embarquement et leur transbordement sur des bâtiments chargés de l'évacuation. En principe toute intervention venent de l'extérieur sura lieu après le retombée qui durers entre une demis-houre et une houre.
 - I.4 Puisqu'il s'agit d'un accident il n'est pas possible de chiffrer la contemination qui peut en résulter. Ceci entraîns de prévoir une intervention la plus rapide possible après la fin de la retombée.

SECRET

SECRET

Page 2/7

II. - SCHEMA-TYPE D'UNE INTERVENTION -

L'intervention complète sur un atoll peut se décomposer en 5 phases.

Phase 1 : Regroupement de la population d'un atoll dens un on plusieurs abris pendant la durée de la retombée. Ce regroupement est ordonné soit à priori, soit sur ordre si le musge ne suit pas le trajet prévu. Il est exécuté sous la responsabilité d'un représentant du 3.M.S.R. assisté d'un notable local.

Phase 2 : Evacuation de l'atoll sur ordre, après la fin de la retochée.

Phase 3 : Contrôle radiologique et décontamination éventuelle des habitants à bord des bâtiments d'évacuation.

Phase 4 : Transport de la population vers une zone de repli.

Phase 5: à une époque détermirée d'après les mesures du P.C.R. implanté sur l'atoll, déberquement d'une équipe d'intervention et de contrôle fournie par le S.M.S.R. et le S.M.C.B. .

Phase 6 : Quand le danger radioactif est devenu négligeable, retour de la population sur les atolls, après avis du S.M.C.B. .

III .- EVALUATION DES MOYENS -

Les noyens à nettre en œuvre sont sonditionnés par l'importance de la population, la géographie et l'état des lieux.

Un danger de contamination peut menacer plus particulièrement 4 atolle habités :

- REAC : 270 habitants
- FURARUNA : 200 habitants
- TURELA : 70 habitants
- LES GAMBIERS : 570 habitants

Pour chacune de ces îles il faut sjouter à ces nombres les effectifs participant aux opérations : P.C.R. - Météc - personnel de l'héliport de TURBIA.

III.1 - Cas de REAC et FUKARUMA

L'accessibilité de ces fles étant difficile, la meilleure solution réside dans une évacuation préventive.

La présence possible de lépreux à REAO, qui est à vérifier, peut imposer quelques nesures de protection dans la zone de repli.

.../...

SECRET

Shutta' ungo of i

III.2 - Cas de TURBIA

Bien que difficile d'accès par cer une évacuation préventive n'est pas indispensable en raison :

- des risques moindres de retombée sur cette île, . .
- des moyans de l'héliport permettant une évacuation rapide,
- du nombre plus feible d'habitants.

L'évacuation par hélicoptères nécessitera la présence, à proximité de l'île, d'un bâtiment pouvant recevoir des hélicoptères et décontaminer la population.

III.3 - Can des CAMBIERS

- Le ons des GAMBIERS est le plus difficile.

Une intervention possible sux GAMBIERS nécessite la présence de bétiments à priori dans le zone.

Ces bâtiments doivent âtre en mesure :

- d'assurer leur suto-protection,
- d'enbarquar la population composée en grande partie de personnes Agées et d'enfants,
- d'effectuer le contrôle radiologique,
- de décontaminor et
- d'héberger 600 personnes (stock de vivres et de vêtements à bord),
- de les transporter vers une zone de repli soit un voyage asses long.

Les conditions nautiques imposent de petits bâtiments pour accéder aux appontements.

Le reste de la mission, par contre, impose des moyens plus importants. En particulier la mission de décontamination, dans un temps reisonnable (quelques heures) nécessitera de renforcer temporairement les moyens des bâtiments, qui en seront chargés, en cettant à bord des cabines mobiles(1) de décontamination. Ceci me sera possible que sur des bâtiments aux ponts suffisement dégagés. Une étude détaillée ne pourre être entreprise

Oh. (:): Ces cabines d'un poids de 5 à 6 tormes t d'une surface de 25 n2 environ seralent à étudier t construire. Leur définition doit être faite asses epidement pour permettre su constructeur de les lirer et de les expédier avent la lère compagne de Eirs. Re cabines d'un type similaire emistent. .../...

SECRET

SECRET

Fage 4/7

qu'après définition des bâtiments pouvant être affectés à cette mis-

Une première étude evait été faite dans l'hypothèse où 2 3.D.C. aeraient affectés à cette mission. Ella est donnée en annexe à titre d'exemple.

IV .- INTERVENTION POUR UN BATTMENT DE COMPERCE OU DE PECHE HORS OPERATION -

* En cas de découverte tardive d'un bâtiment (de pêche par example) dans la sons des retombées, l'intervention sers à la charge du bâtiment le misux placé du groupe Archipel.

Cette intervention selon l'état du temps comportera :

en cas de mauvais tenns : déroutement du bâteau de pêche vers Ea0 pour contrôle et décontamination;

en cas de temps maniable : contrôle et décontemination du bâteau de pêche et de son équipage par l'équipe du bâtiment arraisonneur. Contrôle des produits de pêche pour rejet à la mer s'ils sont contaminés (normes à fixer au préalable par S.M.C.B.). Dans ce dernier cas il faut prévoir une indemnisation ultérieure des pêcheurs.

Déroutement sur HAO pour décontamination complète.

SPOUND

Forte radioactivité sur les Gambier-Mangareva

e rapport de synthèse (Confidentiel défense) du SMSR sur les retombées de la campagne de 1966 donne des informations précises sur les différentes catégories de retombées liées à un essai nucléaire :

« 1 - Les retombées immédiates :

La <u>retombée principale</u> qui s'étend dans la direction des vents dominants autorisant le tir. Les mesures effectuées dans cette zone confirment la validité des calculs de prévision.

Les <u>effets secondaires</u> se composent soit de particules qui atteignent lors du tir ou à peu près, des couches de l'atmosphère soumises à des vents de directions différentes de la principale, soit à la remise en suspension par les vents de basses couches de gouttelettes d'eau de mer contenant des particules radioactives. Elles n'ont pas fait l'objet de prévision. Les mesures indiquent seulement l'axe principal de ces retombées.

2 - Les retombées différées :

Sur la Polynésie :

- la retombée mondiale directe arrive dans un délai de 18 à 25 jours;
- la retombée mondiale indirecte est détectée suivant les tirs dans un délai variant de 5 à 12 jours. »

Un tableau indique ensuite les retombées sur la Polynésie et en particulier sur Mangareva (voir pages 17 et 18):

- 2 juillet 1966 (à H+ 12) : 2. 104 pCi/m³ soit : 740 Bq/m³ (retombée secondaire), soit l'équivalent de 185 fois l'activité normale de l'air (4 Bq/m³)
- 26 septembre 1966 : 100 pCi/m³, soit 3,7 Bq/m³, (retombée différée indirecte), soit l'activité normale de l'air (4 Bq/m³)
- 26 septembre 1966, les précipitations sont fortement radioactives à Mangareva (retombée différée indirecte) : 3 μ Ci/cm³ soit 111 000 Bq/cm³ ou 11 100 000 Bq/l, soit l'équivalent de 11 millions de fois l'activité normale de l'eau de pluie (0,3 à 1 Bq/l)

On remarquera que ce rapport ne donne aucune information sur la « retombée principale » qui, selon la définition, s'étend dans la direction des vents dominants autorisant le tir, c'est-à-dire lorsque les vents portaient à l'Est, en direction des Gambier. Il est donc vraisemblable que ce document occulte les informations sur les « retombées principales » — les plus importantes — de chacun des 5 tirs de 1966 ².

2 juillet 1966 : « accident radiologique » lors du tir Aldébaran à Mangareva

Les informations sur la « retombée principale » du premier essai nucléaire du 2 juillet 1966 sur Mangareva étaient pourtant bien connues. On peut considérer, selon la définition officielle citée plus haut, qu'il s'agit d'un véritable « accident » radiologique qui se produisit ce jour-là sur Mangareva. En effet, d'autres rapports rédigés dans la période immédiate après le tir donnent des précisions sur cette « retombée principale » qui se produisit quelques heures après le tir.

Deux télex « Diffusion restreinte » du 2 juillet ³ mentionnent des doses reçues à Mangareva qui motivent l'alerte **(voir pages 19 et 20)** :

- 10 mRad/:h (0,1 mSv/h) à 18 h 38;
- entre 4 mRad/h (0,04 mSv/h) et 58 mRad/h (0,58 mSv/h) à 21 h 30.

Les télex ne disent pas combien de temps les retombées ont eu ce niveau, mais on peut considérer que la dose moyenne reçue par les habitants de Mangareva en quelques heures est certainement supérieure à la dose maximale admise pour un an pour les populations en 1966, soit 5 mSv.

Le deuxième télex ajoute quelques précisions : « Ministre informé de radioactivité non négligeable. Décroissance lente. Contamination au sol existante. Demande consignes pour décontamination et à tenir nourriture et pêche. » Le ministre non nommé est probablement le général Billotte, ministre de la France d'outre-mer, qui était venu assister à Mangareva 4 au premier essai nucléaire en Polynésie.

De plus, ce télex ajoute que l'air à Taku (sur l'île de Mangareva) avait une activité de 350 pCi/m³, soit trois fois l'activité normale de l'air.

La copie des télex dont nous disposons laisse apparaître une note manuscrite de l'autorité destinataire émanant probablement du commandant du groupe Alfa depuis le navire amiral De Grasse. Il y est écrit en lettres capitales : « Envoyez dès que possible La Coquille étudier la situation sur place. » La Coquille, un bâtiment du Service mixte de contrôle biologique (SMCB), était donc particulièrement bien désignée pour cette mission.

Contamination effarante aux Gambier après le 2 juillet 1966

La Coquille a donc été dépêchée aux Gambier pour « étudier la situation ». Sa mission est datée du 2 au 8 juillet 1966. Le rapport secret ⁵ de la mission de La Coquille ⁶ est signé du docteur Philippe Million ⁷ et daté du 10 juillet 1966 (voir pages 21 à 23). Le bâtiment du SMCB est arrivé dans les eaux des

ossier confidentiel

Gambier le 5 juillet et a accosté Rikitea, village principal de Mangareva, le 6 juillet au matin, soit quatre jours après le tir du 2 juillet 1966.

Les mesures de radioactivité effectuées par les techniciens du SMCB avec les moyens techniques du bord indiquent les mesures effarantes suivantes « à titre indicatif » :

• Le 6 juillet 1966, la salade non lavée : 18 000 pCi/g — soit 666 000 Bq/kg, ou 666 fois l'activité normale d'un végétal (1000 Bq/kg) — ; la salade lavée : 5000 pCi/g — soit 185 000 Bq/kg, ou 185 fois l'activité normale d'un végétal.

L'eau de boisson présentait ce jour-là une radioactivité égale à 6 fois la radioactivité naturelle.

- Le 8 juillet 1966, d'autres mesures sont effectuées et notent une « baisse » (toute relative) de la radioactivité :
- Salade non lavée à Rikitea, 9700 pCi/kg, soit 358 900 Bq/kg, ou 359 fois l'activité normale d'un végétal (1000 Bq/kg);
- Salade non lavée à Taku, 4000 pCi/g, soit 148 fois l'activité normale d'un végétal (1000 Bq/kg).

Le même jour, après d'abondantes pluies de plus de 12 heures, des échantillons de sol prélevés dans les caniveaux à Mangareva comptent 1400 pCi/g — soit 51 800 Bq /kg, ce qui correspond, selon les sols (voir annexe), à plus de 50 fois l'activité naturelle d'un sol sédimentaire.

Quand bien même ces résultats sont effrayants, « aucune mesure d'interdiction n'est envisagée », écrit le docteur Million. Les marins de La Coquille et du Protet vaquent à leurs occupations traditionnelles « sans dosimètres visibles ».

Analyse du « climat psychologique » des Gambier après le 2 juillet 1966

Le rapport du docteur Million tente de faire l'analyse de la situation des habitants de l'île et l'organisation du commandement (militaire) sur l'île après le constat catastrophique des relevés de radioactivité. Au travers de cette partie du rapport transparaît la crainte que les gens se doutent qu'il s'est produit un problème à la suite du premier essai nucléaire. Mais le docteur Million se dit rassuré quant aux Mangaréviens : « La population tahitienne est parfaitement inconsciente, insouciante et ne manifeste aucune curiosité. »

Il examine ensuite le cas des diverses catégories d'Européens présents sur l'île : le missionnaire, le gendarme, les « popaas », les militaires et les personnels du LDG (Laboratoire de géophysique dépendant du CEA). Le docteur Million écrit : « Le Père Daniel ignore ce que peut être une retombée » ; le gendarme « se doute de quelque chose... Nous l'avons rassuré. C'est un élément sûr qui, quoi qu'il arrive, jouera le jeu » ; les « popaas » stables de l'île « ne manifestent aucune inquiétude, ne posent aucune question » ; les militaires « sont au courant », mais « sans connaître évidemment pour la plupart les chiffres atteints... Ils sont restés discrets et se comportent comme si rien n'était » ; les personnels civils du LDG sont les seuls à avoir manifesté une inquiétude, mais tout a été fait pour les rassurer...

Quant à la hiérarchie militaire présente sur Mangareva, le docteur Million estime que le « chef de poste » est trop jeune et ne fait pas le poids vis-à-vis de ses subalternes plus âgés que lui. Le capitaine du SMSR, le mieux informé de la situation radiologique puisque son service effectuait les mesures et avait donné l'alerte, « a parfaitement réagi » selon le médecin. Le capitaine déplore l'absence de franchise vis-à-vis de la population et « par honnêteté, il s'inquiète pour les gosses du village qui marchent pieds nus et jouent par terre. »

Le docteur Million en conclut que la situation psycho-politique aux Gambier ne semble pas poser de problème dans l'immédiat. Il déplore cependant des indiscrétions provenant... du ministre lui-même (M. Pierre Billotte) « qui aurait prévenu certains de l'existence d'une retombée »!

Avant tout, préserver le secret

Le rapport de mission du docteur Millon se termine par quelques suggestions pour la « deuxième demi-campagne » 8. La première recommandation concerne l'information sur la radio-activité absorbée par les habitants de Mangareva à la suite du 2 juillet. Elle confirme le peu de cas fait aux populations : « Le bilan de la dose totale intégrée par la population est à faire en août — et à remettre <u>uniquement</u> au Cdt GOEN ° —. Il sera peut-être nécessaire de minimiser les chiffres réels de façon à ne pas perdre la confiance de la population qui se rendrait compte que quelque chose lui a été caché dès le premier tir. »

Le docteur Millon recommande aussi « une politique plus claire vis-à-vis de la population ». Il ne faudra pas de discrimination en cas où il soit nécessaire de mettre des tenues de protection. Ce serait probablement sans conséquence sur l'état d'esprit des habitants car « les déguisements amuseraient sans doute les Mangaréviens »...

D'autres mesures particulières sont également à prévoir, toutes orientées vers le maintien d'un bon état d'esprit chez les habitants des Gambier : « offrir le voyage à Papeete à la directrice de l'école » et « éloigner définitivement des Gambier le couple d'instituteurs européens, déjà déclaré indésirable à Hao ». Les autorités militaires ont cependant échappé à leurs probables critiques lors de la première demi-campagne de tirs rassure le docteur Millon : « Ils se trouvent heureusement en vacances à Papeete et en Australie » !

Présentation édulcorée des retombées du tir Aldébaran (2 juillet 1966)

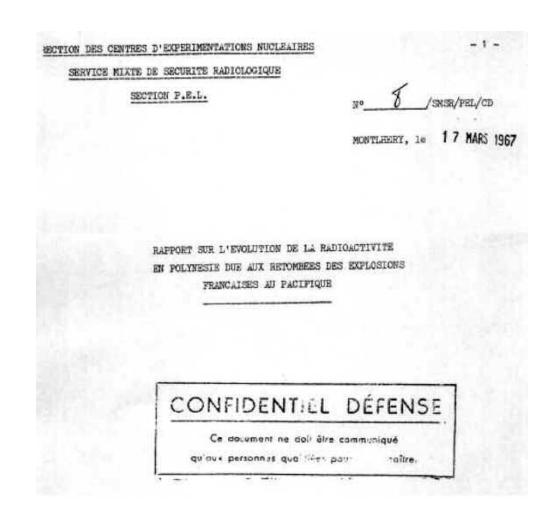
Un autre document daté du 8 août 1966 présente le compterendu de la première demi-campagne 1966 10 **(voir pages 24 et 25)**. Il s'agit d'un document « secret » diffusé à cinquante exemplaires, rédigé à bord du *De Grasse*, le navire amiral de la Force Alfa : c'est un document militaire émanant du Groupement opérationnel des expérimentations nucléaires et signé par le capitaine de vaisseau Grenier, chef d'état-major du GOEN. L'objet de ce « compte-rendu » est de présenter aux autorités destinataires le déroulement des trois premiers tirs de 1966 ainsi que les résultats obtenus : mesures prises dans le nuage, fonctionnement des transmissions, opérations de surveillance, mesures et étendue des retombées...

Sans donner de chiffres avec précision, ce compte-rendu mentionne une retombée sur les Gambier qui est explicitement minimisée si on compare avec les rapports précédents sur la situation créée aux Gambier à la suite du tir du 2 juillet 1966. Le chef d'état-major du GOEN, sur le *De Grasse*, disposait des deux télex et du rapport de *La Coquille* au moment de la rédaction de son « compte-rendu de la première demi-campagne ». Le compte-rendu diffusé plus largement aux autorités politiques et militaires constitue une « interprétation » mensongère des relevés de radioactivité effectués par les services compétents : le SMSR, rédacteur des télex et le SMCB pour le rapport du docteur Millon.

Sans tenir compte des rapports alarmants qui auraient pu provoquer des réactions négatives parmi les destinataires politiques ou militaires de son « compte-rendu », le chef d'étatmajor du GOEN résume ainsi les faits : « L'influence des vents de basse couche a été plus grande que prévue, et un vent du Nord levé dans ces couches après le tir a poussé les retombées au Sud du champ de tir ; il en est résulté de 02 18 00 W (2 juillet à 18 h locale) jusque vers 02 23 00 W (2 juillet 23 h locale) une légère remontée de la radioactivité sur les Gambier, mais celle-ci est restée dans des limites telles qu'il n'a pas été jugé utile d'en avertir les populations, qui se seraient affolées inutilement. »

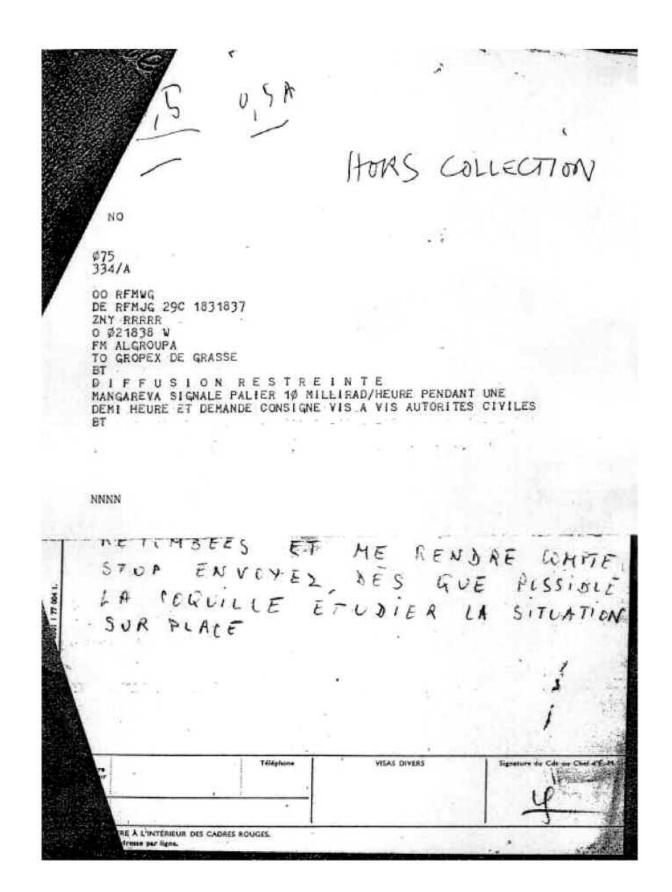
La seule donnée chiffrée de radioactivité sur Mangareva fournie par ce « compte-rendu » ne permet pas de comprendre ce qui s'est réellement passé le 2 juillet 1966 et les jours suivants sur l'archipel des Gambier. Le compte-rendu indique ce même jour à Mangareva à H + 11 h 55 (soit le 2 juillet à 17 h 29 locale) un débit de dose de 16 mrad/h, soit 0,16 mSv/h. Avec ce seul chiffre, il n'est pas possible de reconstituer la dose reçue par les habitants des Gambier. Il aurait été nécessaire pour cela de mentionner la durée de la retombée et les niveaux de radioactivité relevés au fur et à mesure le 2 juillet et les jours suivants. Toutes ces données, seulement évoquées par les deux télex et le rapport de *La Coquille*, sont évidemment connues puisque une unité du SMSR était installée sur Mangareva (à Taku).

- Dircen. SMSR Section PEL n° 8/SMSR/PEL/CD, Rapport sur l'évolution de la radioactivité en Polynésie due aux retombées des explosions françaises au Pacifique (confidentiel défense), 17 mars 1967.
- 2) À titre d'information, on trouvera en annexe une copie d'un extrait du rapport de la France sur les Retombées radioactives à la suite des tirs nucléaires en Polynésie. Années 1967 et 1968. Les schémas montrent l'itinéraire de la retombée principale sur la planisphère d'ouest en est (avec les dates des retombées mesurées), mais aussi l'itinéraire des « retombées secondaires » qui partent du point zéro (Moruroa ou Fangataufa) dans la direction contraire, c'est-à-dire d'Est en Ouest. Les schémas indiquent que la « retombée secondaire » semble éviter les archipels polynésiens en se dirigeant vers l'Équateur pour les contourner... Un document présenté en annexe (DIRCEN/SMSR n° 8 du 17 mars 1967) montre, chiffres à l'appui que les retombées « secondaires » se produisaient sur tous les archipels polynésiens. Voir pages 26 à 29.
- 3) Voir documents annexes (télex 2 juillet 1966).
- 4) Bruno Barrillot, L'héritage de la bombe, CDRPC, 3e édition, 2005, pp. 123-125.
- 5) Ce document d'archives est extrêmement précieux car il semble n'avoir été diffusé qu'à deux exemplaires (voir copie en annexe) dont un au commandant du GOEN sur le navire amiral *De Grasse* qui avait ordonné la mission de *La Coquille*.
- 6) CEP, La Coquille, « Mission de La Coquille aux Gambier du 2 au 10 juillet 1966 », 10 juillet 1966.
- 7) Le docteur Millon, médecin militaire, est décédé en septembre 2004. Il était l'oncle du ministre de la Défense Charles Million.
- 8) Les deux autres tirs de septembre et octobre 1966.
- Cette dernière incise est ajoutée manuscrite dans notre document. Le GOEN est le Groupement opérationnel des expérimentations nucléaires, organisme militaire.
- 10) Ministère des Armées, Dircen, GOEN n° 70/GOEN/OPS/S Compte-rendu de la première demi-campagne 1966, 8 août 1966 (Secret), p. 32.

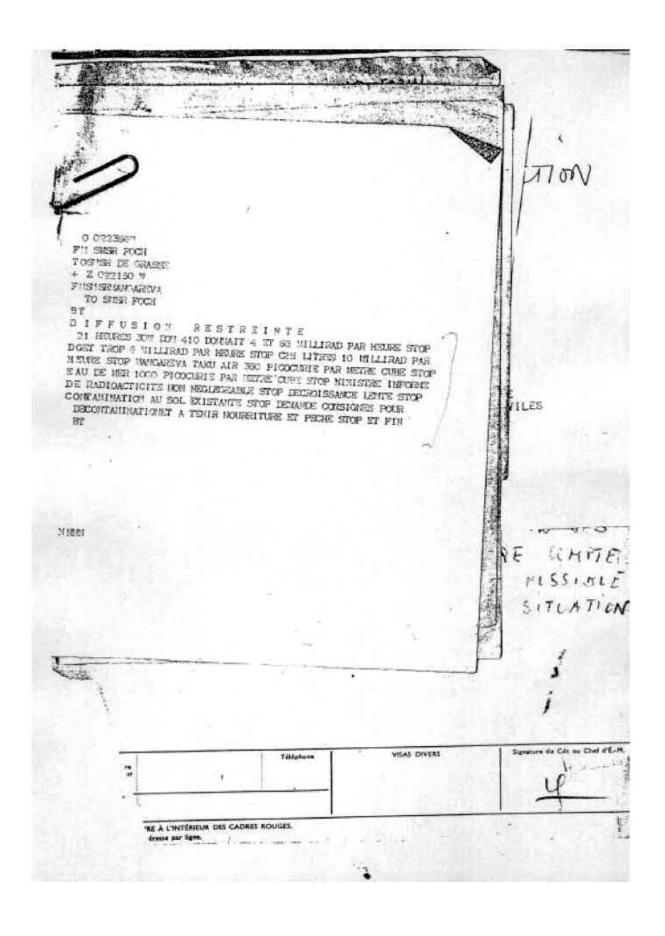


Dossier confidentiel

	RETO	MERCE IMPERIO FATO	RETOMBRE DIFFERED				
	Principale Secondaire		Directe !(arrivée sur la !Polymésie de la !rotombée mondisle)	Indirecte (nuage dérivé par anticyclone)			
02.07.66	confirmées	IDétectée su sud de l'axe : MURURCA-GAMBIER par l'EE : FORBIN entre H + 12 et : H + 16 : Activité maximale 2.104 : PC1/m3 & H + 12 : 2 /m - 2 t/m . 4	!let our PAPERTS ! ! ! !	Détectée par l'ensemble des postes du réseau poly- inésien les 13, 14 et 15 juillet, soit environ 192 jours après le tir. Niveau d'activité décroissant du NE vers le SO factivité maximale 150pCi/m3 le 15 juillet à PIKA- IPUKA. L'Est suivi par la Réseau Mondiel jusqu'à NANDI aux lenvirons du 20 juillet.			
TAMOURE 19.07.66	-d°-	N BANT	lla Polymésie à par- ltir du 5 août en Iplusieurs vagues	!Détectée neulement dans les îles de La Société et !À AMMA vers le 23 juillet. !Eiveau d'activité très faible : de 2 à 3 pCi/n3.			
BETHICEUSE 11.09.66	-d-	NEANT	ibro mar PAPEETE	! !Apparaît progressivement du 19 mm 23 septembre, !d'est en ouest, sur la Polymésie. !Activité maximale sensiblement égale à chaque !point, de l'ordre de 30 pCi/m3			
RIGHL 24.09.66	-40-	iDétectée sur TURELA-REAC, lles 24 et 25 septembre l'Activité maximale 300 tpCi/s3 à TURELA t	!!bre sur PAPEETB !! !! !!	Ditectée par le poste de MANGAREVA le 26 septembre Niveeu : 100 pCi/m3. Niveeu : 100 pCi/m3. Nombreuses précipitations fortement radioactives sur l'Est de la Polymésie le 26 septembre, attai- gnant 3 / Ci/cm3 à MANGAREVA //			
SIRIUS 04.10.66	-d*-		Thre sur PAPERTS T T T T	Apparaît d'est en ouest du 8 au 13 octobre avec ldes niveaux d'activité plus élevés au nord qu'au lsud. Antivité maximale : 700 pCi/m3 à MAKEMO			



Dossier confidentiel



Bord, le IO Juillet 1966

SECRET

640- 443

MARINE MATIONALE

CENTRE D'EXPERIMENTATIONS DU PACIFIQUE

B.R.O. La COQUILLE

S.M.C.B.

" or tarby

MISSION DE LA COQUILLE AUX GAMBIERS DU 2 AU 10 JUILLET 1966

CHRONOLOGIE :La Coquille est arrivée dans les caux des Gambier# le 5 juillet

Les premiers résultats positifs se sont révélés sur le plancton récolté à quelques milles au Nord des Gambiers et sur les poissons (contemu gastrique, principalement) péchés à la L.L. dans la même sons.

La Coquille est entrée en rade de Rikitea le 6 au matin . Les comptages ont alors commencé sur les produits de consommation locale : légumes, fruits, eau de boisson .

Les résultats seront communiqués dans le rapport technique SMCB.

A titre indicatif, su spectro. du bord, le 6-V

la salade non lavée 18000 pCie/g

l'eau de boisson présente une radioactivité égale à 6 fois la radioactivité naturelle .

Le S-VII, après des pluies abondantes pendant I2 heures, des échantillons de sol prélevés dans le s caniveaux de Rikitea comptent I400 pCie/g,

par contre, la salade non lavée baisse à 9700 à Rikitea à 4000 à Taku

l'eau de boisson compte 22 à Rikitea , IO à Taku . La chair de poisson n'a jamais été trouvée notablement contaminée Ces résultats ne sont qu'une première approxi-

mation et doivent être vérifiéés et interprétéés.

Aucune mesure d'interdiction n'est envisagée : Protet et Coquille achètent des légumes à terr e , la Coquille fait de l'eau au quai de Rikitea . Les équipages sortent à terre et font ciméma sans dosimètres visibles .

JLIMAT PSYCHOLOGIQUE DE L'ILE : I/ La population tahitienne est parfaitement inconsciente , insouciante et ne manifeste aucune curiosité . 2/ Le Père Daniel rêve de son prochain voyage et

ignore ce que peut être une retombée .

3/ Le chef de poste (gendarme Cornette) se doute de quelque chose , multiplie ses douches , mais sans inquiétude sérieuse . Nous l'avons rassuré , c'est un élement sûr qui, quoi qu'il arrive, jouera le jeu .

Damoclès n° 112/114 • février/avril 2005 • 21

4/ Les autres "popas" stables de l'île (infirmier.Agriculture) ne manifestent aucune inquiétude, ne posent aucune quest

5/ Les militaires localisés à Taku sont au courant sans connaître évidemment, pour la plupart les chiffres atteints . Si certains ont pu Á être inquiets les premiers jours, ils sont restés discrets et se comportent comme si rien n'était .

6/ Les élèments du L.D.G. qui vivent un peu en vase clos à Rikitea sont les seuls à avoir manifesté une inquiétude. A l'hotellerie, ils sont encore à l'eau d'Evian, mais consomment les lègumes. Leur groupe comprend 2 intellectuels et 3 ou 4 techniciens tous jeunes. L'un d'entre eux surait déja été échaudé su Sahara. Ils ont été rassurés par la mission du Lt Colonel d'Stéfanis et par nous. Nous leur avons confirmé salades et légumes consommables, avons mentionné les examens faits à bord de La Coquille à titre de contrôle. Ils sont actuellement rassurés pour l'immédiat, mais demet rent inquiets pour l'avenir, insistant sur le fait qu'en cas de retombées de plus importantes il serait impossible, dans l'état actuel des choses de prendre des mesures sérieuses, ne serait-ce que vis à vis de la population.

Eq. conclusion : - La situation psycho-politique au Gambier ne semble pas poser de problèmes dans l'immédiat .

Quant aux indiscrétions qui ont pu être commises, il est illusoure d'en chercher les origines. Au Gambier c'est le Ministre lui-même, mis au courant par le Capitaine du SMSR., qui a prevenu certains de l'existence d'une retombée.

Par ailleurs, alors que l'EV chef de poste a passé quelquesmuits blanches à Taku, à chiffrer et déchiffrer des messages, le L.D.G. à Rikitea parle régulièrement en phonie avec Papeete...

ORGANISATION ACTUBLIE DU COMMANDEMENT : I/ L'EV Chef de Poste est débordé .

Sans auoun personnel subalterne, ('adjoint , fourrier , commis) il est absorbé par les questions administratives, codage et décodage de messages, il ne peut planer sur la situation et tenir son rôle .

D'autre part, malgrè ses brillantes qualités personnelles, ses respon sabilités sont trop grandes , il n'a ni l'age, ni le grade pour fair le poids, aussi bien vis à vis d'officiers plus anciens que de vieux sous-officiers roublards . Il est le premier à le reconnaître .

2/ Le Capitaine du SMSR. a parfaitement réagi . Il déplore simplement la mauvaise organisation locale , le manque de moyens prévus en cas de dépassement de seuil et surtout l'absence de politique franche vis à vis de la population qui nous place en porte & faux . Par honnéteté, il s'inquiète pour les gosse du village qui marchent pieds nus et jouent par terre .

3/ L'officier de 15660N et ses hommes .

par la population est à faire en Acût et a un du mip a che fort Il sera peut-être nécessaire de minimiser les chiffres réels de fai à ne pas perdre la conféance de la population qui se rendrait comp que quelque chose lui a été caché des le premier tir .

2/ La mise en place des moyens de protection est en cours : abris , vivres de réserve , esu (étanchéité à

revoir pour les 2 citernes situées vers la cathédrale de Rikit environ 70 m).

Renforcer les moyens du SMSR. (matériel de rechange, en cas de contamination).

Compléter les moyens du SMCB. (appareils de détection simples de plus, ce dernier doit pouvoir jouer son rêle à part entière et pour cela être temu au courant des mesures prévues, ce qui n'est pas le cas. (Nous avons lu par hasard à Rikitea l'ordr sur les doses seuil et les mesures prévues à Tureia, Reac, Gambi dont le SMCB. n'était pas destinataire.)

3/ Politique claire vis à vis de la population pas de discrimination possible pour les tenues de protection , les dosimètres ... La tenir au courant sesait le plus simple et les déguisements amuseraient sans doute les Mangareviens .

4/ Réorganisation du Commandement local .

UN patron ayant le privilège de l'âge et du grade , ayant un minimum de connaissances en radiobiologie, surtout imposant son sutorité et sachant aquérir la confiance aussi bien des civils que des militaires semble nécessaire . Lui seul pourrait amalgamer les divers organismes dispersés et compartimentés es en cas d'accident imposer les mesures ad-dequates sans éveille l'inquiétude.

Il faudrait , de plus , renforcer le secret éviter la dualité GOEN-CEP, source de

retards et de complications ,

prévoir des consignes pour les bâtimes de passage (utilisation ou non des bouilleurs , achat et consommation des produits locaux, tenue des permissionaires ou passagers). Enfin , organiser des loisire au Gambier : cinéma notamment que passionna la population .

ESURES PARTICULIERES : I/ Offrir le voyage à Papeete à la Directrice d'école entre le 20 et 30 Juillet .

2/ Eloigner définitivement des Gambiers et de l'OPP Est le couple d'insimuteurs européens, déja déclaré indésirables à Hao. Lors de cette première demi campagne, ils se trouvent heurésement en vacances à Papeste et en Australie

D' Ph. MILLON

ossier confidentiel

CHE LE QUEN

605.20

MINISTERB DES ARMEES

DIRECTION DES CENTRES D'EXPERIMENTATIONS NUCLEALRES

Bord, DE GRASSE, le 8 AOUT 1966

GROUPEMENT OPERATIONNEL

DES

EXPERIMENTATIONS NUCLEATERS

Nº 70 /GORN/OPS/S

SEU ONPTE - RENDU

DE_LA PREMIERE DEMI-CAMPAGNE_1966

-=000000000=-

1 .- GENERALITES - CALENDRIER.

La première demi-campagne 1966 a comporté :

- L'exécution d'un exercice de répétition générale "API", du 11 au 13 Juin, qui a été limitée pratiquement aux opérations d'évacuation du SITE, en reison d'un temps exécrable(dont les conséquences se sont avérées bénéfiques) et du défaut de mise à feu des MATRA 536. La Répétition du Groupe PRELEVEMENT qui n'avait pu avoir lieu lors d'API, a été effectuée le 27 Juin ; elle a été marquée par le tir de 2 MATRA 536 et le repêchage dans d'excellentes conditions.
- L'exécution du tir ALDEBARAN, le 2 Juillet (Jour J prévu le ler Juillet).
- L'exécution du tir TAMOURE le 19 Juillet (Jour J prévu le 17 Juillet avancé au 12 en raison des prévisions météo mais sans succès).
- L'erécution du tir GANYMEDE le 21 Juillet (Jour J prévu 4 jours après TAMOURE).

.../ ...

606.20 Extraction STERE DES ARMEES S D'EXPERIMENTATIONS NUCLEATRES GROUPEMENT OFFICETIONIST EXPERIMENTATIONS NUCLEATERS 66 m _/goba/ors/9

A moter en particuliar :

a) que les têtes ont pu être suivies au rador V 22 pendant leur descente parachutée (DR GRASSE), de qui apermis d'obser-ver leur point de chuts avec une bonne precision ;

b) que le repérage et le dalcatage se sont bien déroulés par mer 3 à 4 et vent de 25 noeuds.

22.- Déronlement du tir ALDEBARIN.

L'Opération ALDEBARIN a été effectuée conformément aux dispositions de l'Instruction Particulière 25 GOEN/OPS/S du 18 Juin 1956. L'heure H était fixée au 01 0534 V.

L'Organisation PHODBUS a été prise le 25 à 0800 W.

Les Opérations de tir ont été conduites dans d'excellentes conditions météo jusqu'à l'heure H le fer Juillet mais ont abouti à une interdiction de tir du programmage automatique dans les dernières minutes.

Elles ont été reconduites le 2 Juillet dans des conditions météorologiques plus marginales pour les prévisions de retom-bées, et ont abouti au tir à 02 05 36 V.

Les premières évaluations d'énergie de la DAM pour l'engin expérimenté ont été de l'ordre du maximum prévu, bien que les caractéristiques dimensionnelles du nunge fussent plus proches de celles qui avaient été admises pour des énergies très

En conséquence, l'influence des vents de basse couche a été plus grande que prévue, et un vent du Nord levé dans ces couches après le tir a poussé les retembées au Sud du Champ de Tir ; il en est résulté de 02 18 00 V jusque vers 02 2300 V pusque vers 02 2300 V pu une légère montés de la radiomotivité sur les GAMBIAR, mais celle-ci est restée dans des limits telles qu'il n'a pas été jugé utile d'en avertir les populations, qui se seraient affolées inutilement.

MANUE - CURAGAN - MAURABROW - HIPPOPOPARE et DE GRASSE sont rentrés dans le lagon à partir du 3 Juillet 1100 W.

23 .- Modalités d'exécution.

La préparation du tir s'effectua normalement jusqu'à quelques minutes avant l'heure H le ler Juillet : an cours de la programmation, la non formature du local énergie du PSA provoqua l'interdiction du tir et son report.

.../ ...

3.-

A. Ac . - 82/1/2 - 1276

MASTER

REPUBLIQUE FRANCAISE

RETOMBEES RADIOACTIVES à la suite des tirs nucléaires en Polynésie

Années 1967 et 1968

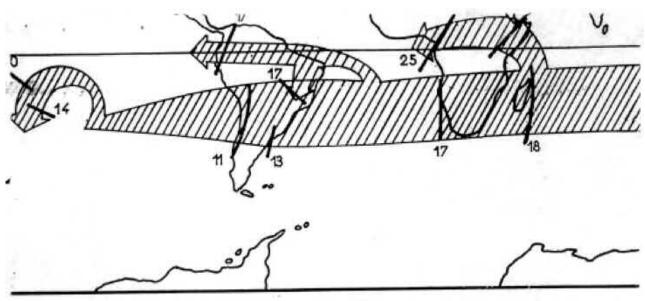
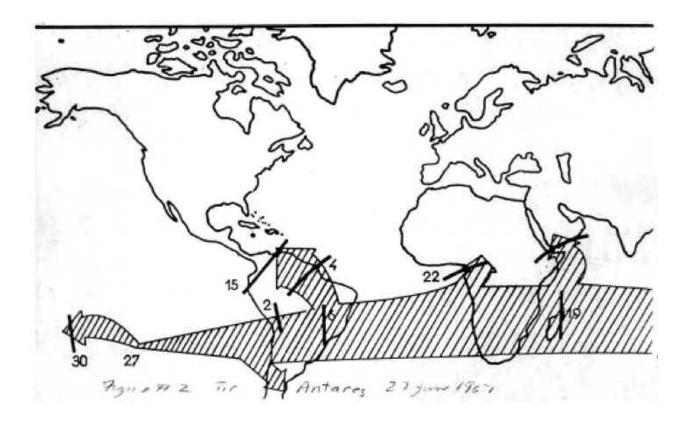
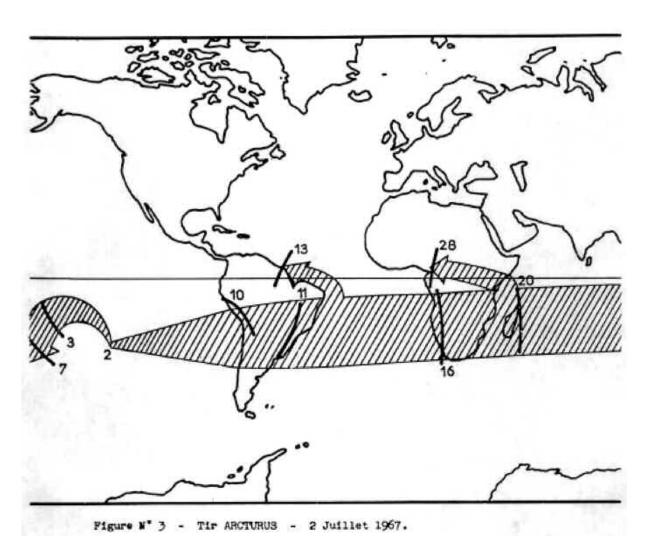
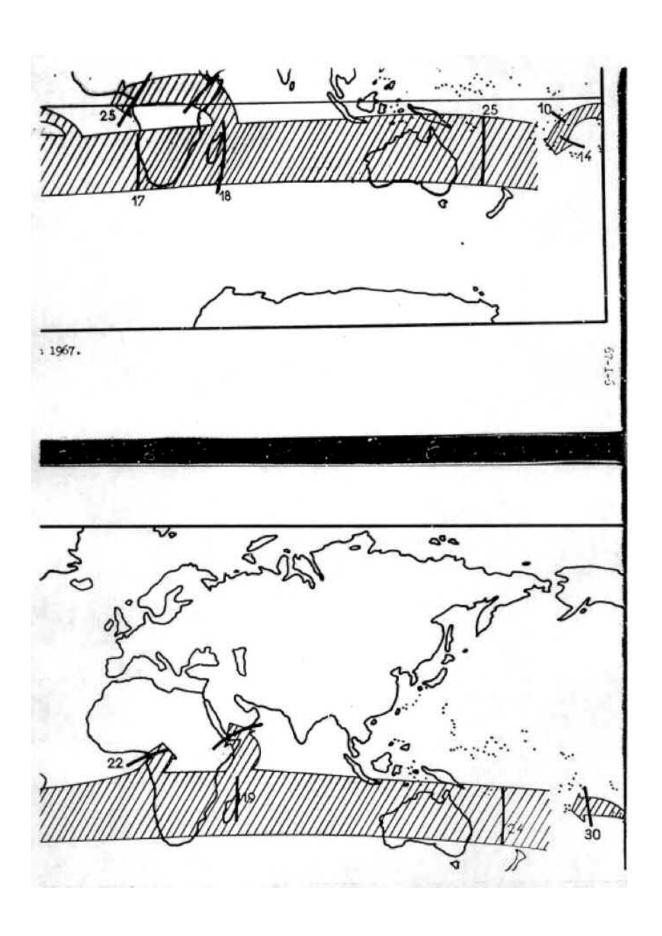


Figure N°1 - Tir ALTAIR - 5 Juin 1967.







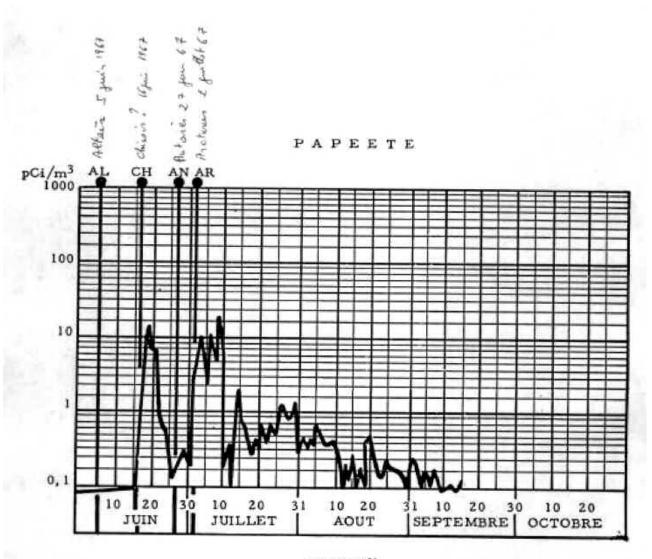


Figure N*4

CAMPAGNE D'ESSAIS NUCLÉAIRES DE 1966

Retombées sur les Gambier selon le rapport de l'AIEA

n 1996, à l'issue de la dernière campagne d'essais nucléaires de la France, le président Jacques Chirac a commandité auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) une étude sur « la situation radiologique sur les atolls de Mururoa et Fangataufa » ¹.

Cette étude n'a pas pour objet de faire l'historique des essais nucléaires, cependant un paragraphe et un tableau ² mentionnent les mesures de doses absorbées par les habitants des îles Gambier le 2 juillet 1966, soit au total 5,5 mSv. Notons à ce propos que la Commission internationale de radioprotection (CIPr) recommande aujourd'hui, pour les populations, 1 mSv comme dose maximale annuelle admissible de radioactivité. Bien que l'AIEA soit relativement bien informée des recommandations de la CIPr, le rapport de l'étude AIEA écrit : « Ces doses locales, de l'ordre de l'exposition annuelle normale au fond naturel de rayonnement, n'auront eu aucune conséquence sur la santé des personnes exposées. »

Les chiffres présentés dans le rapport de l'AIEA ne proviennent pas de rapports indépendants. En effet, comme le note l'AIEA, il s'agit de données fournies par le « Bureau de liaison français » (c'est-à-dire le ministère de la Défense) dans un document plus complet publié (en anglais) aux éditions officielles de La Documentation française en 1998 ³. L'AIEA, avec les données fournies par le ministère de la Défense, a reconstitué la dose reçue par les habitants des Gambier, soit 5,5 mSv.

Manipulation des données

Concernant l'essai nucléaire du 2 juillet 1966, le document du « Bureau de liaison français » présente le tableau suivant **(voir pages 31 et 32)** :

Essai	Aldébaran, 2/07/1966, Mururoa, 15 h 34 TU (5 h 34 locale)
Durée retombée	1 h 20 de T+ 10 h 45 à T+ 12 h 05
Nature retombée	Particules de pluie
Dose maximale	250 μGy/h
Dose en fin de retombée	130 μGy/h à T + 12 h 05
Dépôt en bêta et gamma	6.10 ⁷ Bq/m ²

Ce tableau constitue à nouveau une preuve de manipulation des données sur les retombées mesurées en 1966. En effet, si on compare les chiffres donnés par le « Bureau de liaison français » et ceux des deux télex du SMSR datant du jour même du tir Aldébaran du 2 juillet 1966, on constate des incohérences :

- la durée de la retombée selon le « Bureau de liaison » serait d'une heure et vingt minutes alors que selon les seuls horaires mentionnés par les télex, la durée s'étalerait entre 18 h 38 et 21 h 30, soit 2 heures et 52 minutes ;
- le début de la retombée selon le « Bureau de liaison » commencerait à H+ 10 h 45, soit 16 h 19 (heure locale) pour se terminer à 17 h 49 alors que le premier télex du SMSR envoie un message d'alerte au navire amiral *De Grasse* à partir de 18 h 38.

Ces incohérences font apparaître que le « Bureau de liaison français » n'a pas fourni à l'AlEA l'ensemble des données sur les retombées radioactives de l'essai du 2 juillet 1966 à Mangareva. Le « Bureau de liaison » semble avoir fourni des chiffres pouvant permettre à l'AlEA de calculer approximativement une dose absorbée par les habitants des Gambier qui soit l'équivalent, légèrement dépassé, de la dose maximale admise (pour un an) selon les normes de 1966, soit 5 mSv.

Cette analyse des chiffres montre clairement qu'il y a eu manipulation pour minimiser les niveaux de retombées radioactives sur Mangareva et que les habitants de Gambier ont subi ce 2 juillet 1966 des retombées beaucoup plus importantes qu'il serait nécessaire d'évaluer avec l'ensemble des relevés archivés par le SMSR.

Si l'on considère maintenant le dépôt des retombées en éléments radioactifs bêta et gamma (césium, strontium...), l'AIEA note pour le tir du 2 juillet 1966 sur Mangareva un niveau de 6.10⁷ Bq/m², (soit 60 000 000 Bq/ m²). Il s'agit d'une contamination effarante. À titre de comparaison **(voir page 33)**, à 5 kilomètres à l'intérieur de la zone interdite de Tchernobyl on mesurait une contamination de 421 600 Bq/ m². Ainsi, le 2 juillet 1966, on mesurait à Mangareva une contamination 142 fois plus élevée que dans la zone interdite de Tchernobyl!

B. B

¹⁾ AIEA, Rapport d'un Comité consultatif international, *Situation radiologique sur les atolls de Mururoa et Fangataufa*, 1998.

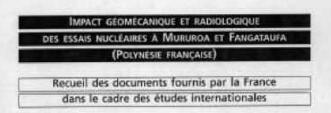
²⁾ Idem, Rapport principal, pp. 254-255.

³⁾ Bureau de liaison français, Document n° 13, « Radiological consequences of the atmospheric tests on the Islands of French Polynesia from 1966 to 1974 », in Geomecanical and geological impact od the nuclear tests at Mururoa and Fangataufa (French Polynesia), CEA/Ministère de la Défense, 1998, p. 933.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DIRECTION DES CENTRES D'EXPÉRIMENTATIONS NUCLÉAIRES COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE DIRECTION DES APPLICATIONS MILITAIRES

GEOMECHANICAL AND RADIOLOGICAL IMPACT OF NUCLEAR TESTS AT MURUROA AND FANGATAUFA (FRENCH POLYNESIA)

Compendium of the documents provided by France for the international studies



Volume 2

FALLOUT ON INHABITED LOCATIONS

The firing decision was conditional on demonstration of the insignificance of the health impact on inhabited islands. The fallout concerned uninhabited areas and the dose equivalents induced on the populations by each test are negligible for the vast majority of the tests.

However, five tests generated slightly more significant fallout on inhabited locations: the Gambier Islands in 1966 and 1971, the Tureia atoll in 1967 and 1971, and Tahiti in 1974 (figure 5).

FALLOUT ON THE GAMBIER ISLANDS

The Gambier Islands were affected by fallout following the ALDEBARAN (1966) and PHOEBE (1971) tests. The main physical measurements of the Gambier radiological monitoring station are presented in table 1.

Test	DURATION	NATURE	MAX. DOSE RATE*	DOSE RATE END OF FALLOUT	Deposition (β, γ)
ALDEBARAN 02/07/66 - 15h34 UT Mururoa	1h20 T+10h45 to T+12h05	Particles Rain	250 µGy/h	130 µGy/h (T+12h05)	6 10 ⁷ Bq/m ² (T+12h05)
PHOEBE 08/08/71 - 18h30 UT Mururoa	5h00 T+6h10 à T+6h40 T+8h00 à T+12h30	Rain	55 μGy/h (T+6h30)	32 μGy/h (T+6h40)	1,1 10 ⁶ Bg/m ² (T+26h)

^{*} passage of the cloud

Table 1: Characteristics of the fallout on the Gambler Islands

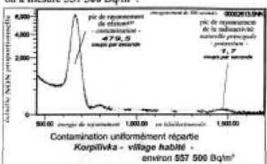
For ALDEBARAN (28 kt), the first test on barge, the Gambier Islands were reached by cloud base components pushed by west-south-west winds veering to north-west in the hours preceding the test. The density of the fallout is related to the method used to carry out this test, in which the fraction of the total activity contained in the base is greater than for an under-balloon test. Heavy rain occurred on July 3rd, 1966 and resulted in leaching of the ground. The dose rate was 55 μGy/h at T+21h30.

After the PHOEBE low-yeld test (3.7 kt), the development of the meteorological situation led to the population of the Gambier islands being placed under precautionary shelter from T+4h30 to T+21h30.

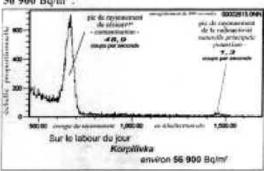
Radiological consequences of the atmospheric tests on the islands of French Polynesia from 1966 to 1974

enfevé les toits de chaume. On a mis des ondulés en fibrociment à la place.

Sur le sol forestier, derrière les maison de Korpilivka, on a mesuré 557 500 Bg/m²:



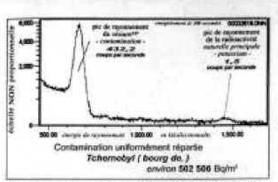
Sur le labour du jour, à côté des choux, on a mesuré 56 900 Bq/m²:



Des enfants vivent à Korpilivka.

LA ZONE INTERDITE DE TCHERNOBYL

- Il y a les formalités permettant de pénétrer et de circuler dans la zone interdite de Tchernobyl. La clôture délimitant cette zone est distante de 30 à 40 km de la centrale accidentée.
- Sur le sol forestier des pins, 5 km à l'intérieur de la zone interdite, nous mesurons une contamination de 421 600 Bq/m².
- À mi-distance entre le poste de contrôle et le bourg de Tchernobyl, soit 15 km, le sol forestier des pins présente le niveau de contamination de 867 100 Bg/m².
- À l'entrée du bourg de Tchernobyl, sur la pelouse du vieux verger abandonné, le niveau de contamination par le césium¹⁵¹ est mesuré à la valeur de 502 500 Bq/m² (ci-aprèx).
- Le sarcophage recouvrant le réacteur nucléaire accidenté se visite depuis un bâtiment installé à cet effet à quelques centaines de mètres. Face au sarcophage,



depuis la petite terrasse du bâtiment de visite, aucune appréciation qualitative du fort rayonnement n'est possible : le débit des impulsions est trop important pour que leur analyse puisse être effectuée.

On se contente de noter 302 000 coups par seconde sur le détecteur dont la dimension est de 7,5 cm.

- Derrière le bâtiment permettant le regard sur le savcophage, l'esplanade est un terrain visiblement reconditionné avec des plantations récentes. Sur cette esplanade, on relève un pic d'irradiation de césium²³ correspondant à 1 531 900 Bq/m².
- Dans la partie arrière de cette esplanade, on observe des entonnoirs de tassement du terrain, profonds de plusieurs mètres. Ces affaissements du terrain loissent voir, en plusieurs endroits, des morceaux informes de béton et de ferraille. Le rayonnement est puissant et, depuis le bord de ces entonnoirs, en plus de la forte émission radioactive du césium¹⁰, on peut identifier celle du cobait.

Des morceaux du réacteur accidenté ont été enterrés là, en urgence.

- En direction de Pripiat, entre 1 et 2 km de distance depuis la centrale, tout le terrain est raclé. Le dessus a été raclé et on 1'a enterré. Des pins ont été semés. Ils sont jeunes. Sur ce terrain o décontaminé », on mesure le niveau de contamination de 560 600 Bq/m². Un pylône électrique, sur la surface de son emprise au sol, a empêché le raclage de « décontamination ». À cet endroit préservé, le niveau de contamination est mesuré à la valeur de 25 900 000 Bq/m².
- Puis, toujours en direction de Pripiat, on rencontre la première forés laissée en place. Partout le sol forestier rayonne puissamment entre 150 000 et 190 000 coups par secondes.

La mesure du pic de césium révèle un niveau de contamination de 38 000 000 Bq/m².

D'autres corps radinactifs sont présents.

L'instrument est en limite de sa capacité de mesure ; il est « aveuglé » par un flux trop élevé de rayonnement durant 96% du temps de la mesure :

189

Note complémentaire

Mangareva : les personnes concernées par les retombées du 2 juillet 1966

Selon un document antérieur au 2 juillet 1966 ¹, la population de Mangareva comptait 570 habitants.

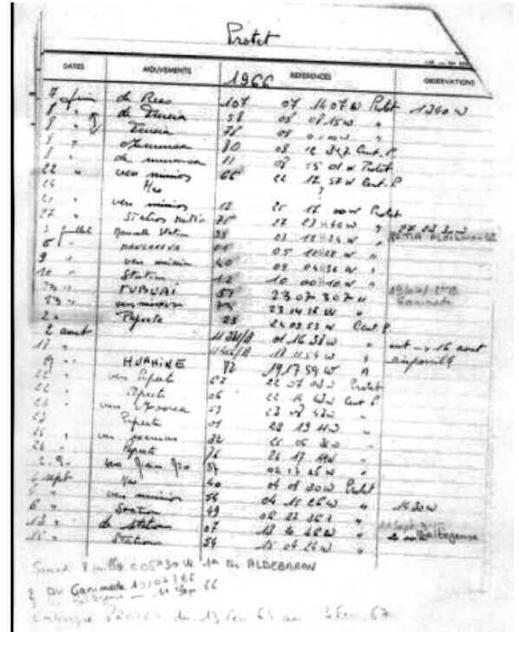
Les rapports que nous avons cités concernant la première campagne de tirs de 1966 mentionnent également la présence à Mangareva de personnels « non autochtones » :

- le Père Daniel ;
- le gendarme Cornette ;
- quelques popaa (infirmier, service de l'agriculture);
- l'unité militaire basée à Taku (le nombre de militaires n'est pas donné);
- le SMSR, organisme dirigé par un capitaine comprenant des militaires et des civils du CEA;

- le personnel civil du CEA au LDG de Rikitea, comprenant « deux intellectuels et 3 ou 4 techniciens » ;
- les personnels de *La Coquille* et du *Protet*², ancré en rade de Rikitea entre le 2 et le 10 juillet 1966.

D'autre part, des témoignages rapportent la visite d'autorités civiles et militaires pour l'observation de l'essai du 2 juillet 1966 depuis Mangareva, dont le général Pierre Billotte, ministre de l'Outre-mer³.

- 1) Document AS 2720, SMSR Étude générale concernant la sécurité radiologique au CEP (non daté), p. 2/7 (Secret).
- 2) Voir cidessous, une copie du Journal de bord du Protet en 1966.
- 3) Bruno Barrillot, L'héritage de la bombe, op. cit.



Observations et recommandations

Les retombées des essais nucléaires de 1966, mesurées sur l'île de Mangareva, auraient dû nécessiter l'évacuation immédiate de la population. La contamination des aliments (salades) mesurait 185 fois l'activité normale d'un végétal quatre jours après l'essai du 2 juillet 1966. Selon le rapport de l'AIEA de 1998 qui minimise la durée des retombées sur Mangareva, on mesurait le 2 juillet 1966 une contamination du sol 142 fois plus élevée que dans la zone interdite de Tchernobyl.

Les documents « retrouvés » cités dans ce dossier spécial permettent d'obtenir une vision plus précise des effets des essais nucléaires de la campagne de tirs de 1966 sur le petit archipel des Gambier. Il apparaît clairement que d'autres documents sur cette période existent, puisque certains sont cités en référence dans les documents « retrouvés ». De même, les données radiologiques relevées par les services du SMSR ou du SMCB doivent être archivées.

Les documents « retrouvés » peuvent néanmoins servir d'éléments de preuve suffisants pour démontrer que les services concernés par les essais nucléaires ont manipulé les informations pour minimiser leur impact sur l'environnement, les personnels et les populations.

L'ouverture des archives sur les essais nucléaires de l'ensemble de la période des essais atmosphériques (1966-1974) permettrait d'avoir un panorama plus précis de l'impact des essais nucléaires sur l'ensemble de la Polynésie française.

Les études sur les conséquences des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki et l'aboutissement des revendications des populations et des vétérans victimes des essais nucléaires américains montrent clairement que les effets des irradiations consécutives aux essais nucléaires peuvent se déclarer jusqu'à quarante ans après 1. Il serait opportun que les habitants de l'archipel des Gambier bénéficient d'un suivi sanitaire spécifique pour évaluer l'impact sanitaire des essais nucléaires sur euxmêmes et leurs descendants.

Des études similaires à celle-ci devraient être effectuées pour quelques atolls fréquemment cités dans les documents « retrouvés », notamment Tureia et Reao. Cependant, pour l'ensemble de la Polynésie française, un historique de l'impact des essais nucléaires, notamment atmosphériques, devrait être réalisé.

Sur la base d'études similaires, les populations victimes et leurs représentants pourraient entamer des procédures judiciaires en vue d'obtenir des réparations.

Bruno Barrillot, Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits

¹⁾ Voir en annexe, page 43 l'extrait de la législation américaine en vigueur aujourd'hui

Annexes

- Les essais nucléaires de 1966 en Polynésie française
- *2 juillet 1966. La Polynésie entre dans l'ère nucléaire*
- Des millions de poissons de toute tailles (témoignage sur Mangareva)
- La ciguatera aux Iles Gambier
- 43 La loi états-unienne sur les expositions aux radiations (2003)
- Tableau de conversion des unités de radioactivité
- Radioéléments naturels contenus dans divers produits ou matières (document CEA)
- Unités de mesure : la dose équivalente
- Bibliographie

ANNEXE 1

Polynésie française : essais atmosphériques en 1966

Ordre	Date	Nom de code	Lieu du tir	Mode du tir	Objectif	Puissance
18	2 juillet 1966	Aldébaran	Moruroa (Dindon)	barge	AN 52	15 à 20 kt
19	19 juillet 1966	Tamouré	Fangataufa	Mirage IV	AN 22	60 kt
20	21 juillet 1966	Ganimède	Moruroa (Colette)	tour	sécurité AN 22	0 kt
21	11 septembre 1966	Bételgeuse	Moruroa (Denise)	ballon 600 m	MR 31	100 kt
22	24 septembre 1966	Rigel	Fangataufa	barge	fission dopée	250 kt
23	4 octobre 1966	Sirius	Moruroa (Dindon)	barge	fission dopée	300 kt

2 juillet 1966 : la Polynésie entre dans l'ère nucléaire

'histoire de la première bombe Aldébaran du 2 juillet 1966 qui fit entrer la Polynésie dans l'ère nucléaire commence à être bien connue. Même si les documents militaires n'ont été que subrepticement entrouverts grâce à la perspicacité d'un journaliste, on sait de source officielle que ce premier essai fut « particulièrement polluant » 1.

Ce tir sur barge — c'est-à-dire que la bombe était placée à quelques mètres au-dessus du niveau du lagon de Moruroa — était prévu pour la mise au point d'une tête nucléaire AN51. La formule de l'engin AN51 destiné aux missiles sol-sol tactiques Pluton ne sera pourtant expérimentée que cinq ans plus tard, le 5 juin 1971, lors du tir *Dionée*.

Les chiffres de l'AIEA

Le rapport d'expertise de l'Agence internationale de l'énergie atomique, bien que peu disert sur la période des essais atmosphériques et citant des documents fournis par le ministère de la défense français, mentionne que le tir du 2 juillet 1966 occasionna des retombées radioactives de 5,5 millisieverts (mSv) sur l'île de Mangareva, distante de Moruroa d'environ quatre cents kilomètres. On sait que la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) recommande pour le public une dose annuelle admise de 1 mSv et qu'il y a eu cinq autres essais atmosphériques en 1966.

Panique à Mangareva

Les chiffres et les unités de doses radioactives ne traduisent que d'une manière très abstraite la réalité vécue par les témoins de ces tirs nucléaires. John Taroanui Doom était, en 1966, journaliste à l'ORTF, directeur des programmes en reo maohi. En raison de sa bonne connaissance de cette langue, il avait été désigné pour servir d'interprète entre les élus polynésiens et les officiels français dont le ministre des Dom-Tom, le général Pierre Billotte et Jacques Foccart qui étaient venus assister à l'événement. Le poste d'observation officiel fut installé à distance respectable du site de tir, à Mangareva, dans l'archipel des Gambier, à quelque quatre cents kilomètres à l'est de Moruroa. Le ministre et quelques officiels français furent transportés de Moruroa à Mangareva en hydravion — un Catalina — tandis que John les rejoignit en bateau.

Au matin du 2 juillet, à 5 heures 35 du matin, la bombe explosait à quelques encablures du poste d'enregistrement avancé (PEA) *Dindon* à l'extrémité ouest de Moruroa. De leur lieu d'observation depuis Taku où se trouvait le blockhaus des militaires, à l'ouest de Mangareva, le groupe des officiels vit s'élever le champignon atomique. Le spectacle était, paraît-il, fascinant. Plus loin, au village de Rikitea, les gens s'affairaient autour de l'immense four tahitien creusé pour la préparation d'un grand *tama'ara'a* (banquet) qui marquerait l'événement selon les traditions d'accueil des insulaires. De leur côté, les

femmes avaient préparé les couronnes odorantes de tiare qu'elles passeraient bientôt au cou du ministre et de sa suite en les embrassant sur les deux joues comme il se doit. Monsieur Pierre Billotte était probablement le premier ministre de la lointaine métropole à visiter cette île perdue de la Polynésie orientale : alors la fête n'en serait que plus éclatante.

John raconte que peu de temps après leur retour au village, un militaire arriva précipitamment et chuchota quelques phrases à l'oreille du chef militaire de l'escorte officielle. Ce fut immédiatement, paraît-il, le branle-bas de combat. Il devait se passer quelque chose de grave : l'avion fut approché du quai et le groupe des officiels fut illico embarqué. Les Mangaréviens durent faire la fête entre eux, abandonnés aux retombées radioactives probablement jugées trop dangereuses pour un ministre!

Trente deux ans plus tard, John Taroanui Doom était directeur du Bureau pour le Pacifique du Conseil œcuménique des Églises à Genève. Il reste aussi l'un des deux derniers survivants de la fameuse escorte officielle. Mais, ce 30 juin 1998, il était le seul Polynésien présent à Vienne (Autriche) lors de la conférence des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui présentait publiquement son rapport final sur l'état des atolls de Moruroa et Fangataufa après trente années d'essais nucléaires français. Bien que rien n'ait été prévu dans le programme où seuls les experts avaient droit de s'exprimer, John exigea de prendre la parole devant cet aréopage international de scientifiques, après que l'un d'eux — M. Barthoux — eût expliqué en mots savants que les effets des expériences atomiques dans l'atmosphère n'avaient eu aucune incidence. Il raconta alors l'histoire vécue, ce 2 juillet 1966, par les gens de Mangareva. Visiblement, personne ne s'attendait à une telle description qui laissa cette assemblée de scientifiques muette et sans réaction. Curieusement, les « minutes » de cette séance de la Conférence de l'AIEA ont été expurgées de ce témoignage!

La vérité sort des archives

Les rapports officiels, consultés aux archives par Vincent Jauvert, journaliste au Nouvel Observateur, sont encore plus accablants. On peut considérer que le tir Aldébaran du 2 juillet 1966 constitue un premier accident. « Vers 16 heures, écrit Vincent Jauvert², les premiers télégrammes alarmistes arrivent au PC de l'opération, le croiseur De Grasse. Le nuage radioactif est plus concentré que prévu, et surtout, il monte moins haut. Les vents de basses couches l'entraînent vers l'île habitée de Mangareva. À 23 heures, il n'y a plus de doute. Une dépêche du responsable de la sécurité de Mangareva indique "Ministre informé radioactivité non négligeable. Stop. Contamination au sol. Stop. Demande consignes pour décontamination et nourriture. Stop". Pour toute réponse, le vice-amiral, depuis le De Grasse, ordonne l'envoi de La Coquille, un bâtiment scientifique, pour l'évaluation de la situation. Dans son rapport, le médecin de La Coquille Philippe Million écrit : "La Coquille est arrivée dans les eaux de [Mangareva] le 5 juillet. Les premiers résultats positifs se sont révélés sur le plancton et sur les poissons". Le lendemain, "les

ossier confidentiel

comptages ont alors commencé sur les produits de consommation locale... La salade non lavée : 18 000 picocuries par gramme" (soit le niveau de contamination des laitues aux alentours directs de la centrale de Tchernobyl le jour de l'accident...

Le rapport du docteur Million poursuit : "La population est parfaitement insouciante et ne manifeste aucune curiosité. Le père Daniel ignore ce que peut être une retombée..." En conclusion, le silence sera gardé bien que le capitaine du service de sécurité "déplore l'absence de politique franche vis-à-vis de la population" et "s'inquiète pour les gosses du village qui marchent pieds nus et jouent par terre". » Devant l'insistance du journaliste, le directeur du SMCB mettait à nouveau en cause les tirs sous barge qui ont atteint plus particulièrement les poissons : « La faune ichtyologique paie encore à l'heure actuelle, la facture des premiers tirs sur barge. Le poisson a maintenant fait un "choix" des radioéléments qui le contamine. Ce sont essentiellement le zinc-65 et les trois cobalt-57, -58 et -60, soit quatre produits d'activation (vie moyenne : six ans pour le cobalt-60) ».

Bruno Barrillot

Extrait de *L'héritage de la bombe, 1960-2002,* CDRPC, Lyon, 3° édition, 2005, pp. 123-125.

Poissons contaminés

En 1971, le docteur Pierre Le Guen, chef du Service mixte de contrôle biologique s'est confié au journaliste Philippe Mazellier ³ qui l'interrogeait sur l'interdiction de la pêche et de la consommation du poisson à Moruroa. Pierre Le Guen révélait alors que « quelques jours après le premier tir de la campagne de 1966 (Aldébaran) on a dû effectivement interdire la consommation des poissons du lagon, car ceux-ci s'étaient chargés en radioéléments les rendant impropres à la consommation. Il s'agissait d'un tir sur barge, au niveau de l'eau et ce mode de tir bien que de faible puissance nous a paru assez "toxique" pour la faune sous-marine : il a engendré une destruction massive près du point zéro et une contamination secondaire par divers produits de fission et d'activation. »

- 1) Selon une formule très euphémique, le CEA reconnaît que les effets des tirs sur barge (mécaniques et retombées radioactives) « ont été relativement importants », in Dircen, CEA/DAM, Les atolls de Mururoa et de Fangataufa III. Le milieu vivant et son évolution, 1995, p. 163.
- 2) Vincent Jauvert, « Essais nucléaires. Les archives interdites de l'armée », Le Nouvel Observateur, 5-11 février 1998, p. 10.
- 3) Philippe Mazellier, *Tahiti de l'atome à l'autonomie*, pp. 368-369/1971.

ANNEXE 3

Des millions de poissons de toutes tailles et toutes espèces sont morts

« Les militaires arrivèrent aux îles Gambier en 1963. Environ vingt d'entre eux, y compris quelques légionnaires, s'installèrent à Taku, à l'extrémité nord de l'île principale et ils construisirent des maisons, des routes et un bunker. Plus tard, ils déménagèrent à Totegegie où ils construisirent un aéroport. On amena de plus en plus de gens, et à une époque, il y avait environ mille étrangers (principalement des légionnaires et des militaires français) qui travaillaient ici, ainsi que des Polynésiens qui étaient amenés d'autres îles pour travailler pour eux. Bien entendu, ceci modifia considérablement notre style de vie tranquille à Mangareva. De grands bateaux arrivaient tout le temps, et dès que l'aéroport fut terminé, de grands avions amenèrent davantage de gens et de biens.

Au début, lorsque les premiers militaires arrivèrent, nous fûmes heureux de les accueillir. Nous n'avions jamais vu autant de popaa¹ et leur arrivée signifiait du travail, de l'argent et des produits meilleur marché, car soudainement, le transport devint gratuit. Cela signifia également davantage d'alcool, ce qui entraîna souvent des problèmes. Lorsque les légionnaires et les Polynésiens étaient saouls, il y avait beaucoup de bagarres qui donnaient beaucoup de travail aux gendarmes.

Avant le début des essais, beaucoup de personnes importantes sont venues dans les îles : des scientifiques, des amiraux, des généraux et le professeur qui a construit la bombe. Ils organisaient des réunions pour parler aux gens, nous disant de ne pas nous faire de souci, qu'il n'y avait aucun problème et que tout se passerait bien. Ils disaient qu'ils enverraient un bateau de la Marine pour nous évacuer en cas de nécessité, La plupart des gens étaient tellement impressionnés par ces visiteurs importants qu'ils crurent tout ce qu'ils disaient et ne posèrent aucune question.

Le premier abri blindé qu'ils ont construit à Taku était très impressionnant, avec des murs et un toit d'un mètre d'épaisseur. Il était prévu d'y abriter l'ensemble des civils et des militaires, mais il s'avéra rapidement bien trop petit. Lorsqu'ils emménagèrent à Totegegie, ils construisirent un autre abri, mais il était très différent du premier. Il était en tôle et en plastique ondulé. Il était très spacieux, mais bien moins solide.

À Rikitea, on installa une grande tente gonflable comme abri anti-retombées. Elle ressemblait à une tortue géante. Elle était maintenue gonflée par des générateurs qui tournaient jour et nuit. Au bout de quelques mois, les militaires décidèrent qu'elle n'était pas assez bonne, car cela coûtait trop cher de la faire marcher pendant des dizaines d'années. C'est ainsi qu'ils commencèrent à construire un abri semblable à celui de Totegegie. On n'utilisa jamais l'abri tortue, sauf le soir, comme salle de cinéma.

Nous avons dû nous rendre à deux reprises, au moins, dans le nouvel abri. On nous a dit qu'il s'agissait d'une simple précaution. Avant de quitter notre maison, nous avons dû emballer tous nos aliments, les couverts, les assiettes dans des sacs de plastique fournis par les militaires. Toutes les fenêtres et les portes devaient être fermées hermétiquement. Personne ne devait rester chez soi. Et si nous refusions de venir, le gendarme viendrait nous conduire à l'abri. À l'intérieur de l'abri, c'était tout à fait confortable, avec nourriture et boisson gratuites. On pouvait ramener tous les restes chez soi. Après les essais, on distribuait gratuitement de l'eau minérale pour les bébés. Tellement, qu'il y en avait pour plusieurs mois.

Dans l'abri, de l'air frais était constamment aspiré à travers d'énormes filtres et un système d'arrosage rinçait sans arrêt le toit. Nous portions nos habits de tous les jours, mais le personnel militaire qui nous accompagnait devait revêtir une combinaison protectrice, des masques et des gants chaque fois qu'ils quittaient l'abri pour travailler à l'extérieur. Après un essai, dès la levée de l'alarme, les gens étaient libres de quitter l'abri et de retourner chez eux. Alors que le toit de l'abri était lavé constamment, personne ne nous disait de laver les toits de nos propres maisons. Aucun nettoyage n'était requis.

La première fois que nous avons dû nous rendre dans l'abri, nous sommes arrivés le matin et nous avons été autorisés à rentrer dans la soirée. Mais la seconde fois, nous avons dû y passer aussi la nuit. L'essai était nommé *Canopus* et ce devait être un essai très puissant. Quelque chose a dû mal se passer, parce qu'il était inhabituel de devoir rester la nuit dans l'abri. Par la suite, nous avons découvert qu'il y avait eu de la contamination radioactive. Après chaque essai, les militaires faisaient le tour de l'île avec leur compteur Geiger. Normalement, il n'y avait pas de contamination, mais après *Canopus* il y eut contamination à Taku. Ils nous dirent de vider des citernes qui contenaient de l'eau de boisson. On trouva également que les environs de l'abri étaient contaminés. Il avait plu pendant la nuit, et ceci avait sans doute lessivé la poussière radioactive du ciel sur les îles.

Quand les militaires sont arrivés, la moitié de la population travaillait pour eux, soit pour la pêche, soit pour cultiver des légumes. Ils payaient très bien. Mais après le début des essais, ils arrêtèrent d'acheter les poissons et bientôt après, ils cessèrent également d'acheter les légumes, bien qu'ils continuaient à acheter leurs légumes à Tahiti.

Je pense que les premiers signes d'une augmentation d'empoisonnement des poissons apparurent après que les militaires aient terminé la construction de l'aéroport de Totegegie. Cette construction a nécessité beaucoup de ciment qu'ils fabriquaient

ossier confidentiel

à partir de corail mort du lagon, qu'ils extrayaient en draguant le lagon, ce qui a détruit beaucoup de coraux. Les premiers signes d'empoisonnement des poissons apparurent près du village de Rikitea et de là, cela sembla s'étendre au reste du lagon. Au début, seules quelques espèces étaient touchées, mais à la fin tous les poissons du lagon furent empoisonnés, et on ne put plus en manger. Tous les anciens de l'île s'accordèrent pour dire que rien de tel ne s'était jamais produit dans l'histoire des Gambier.

Auparavant, nous connaissions la ciquatera, mais elle était très bénigne et limitée à quelques espèces de poissons. Elle n'apparaissait pas très souvent et seulement à quelques endroits du lagon. Lorsque quelqu'un tombait malade, il prenait des médicaments locaux qui faisaient généralement disparaître les symptômes. Les morts par ciquatera étaient inconnues. À présent, cela devint bien plus grave. Les gens étaient très prudents et ne mangeaient presque jamais de poisson du lagon. Cependant, j'ai failli en mourir une fois. Heureusement, nos enfants n'étaient pas avec nous à cette époque. Près d'une heure après avoir mangé du poisson, je me suis senti mal, avec diarrhées et vomissements. Puis, j'ai ressenti des démangeaisons partout et mes articulations me faisaient mal. Je suis restée inconsciente pendant un certain temps et le chat qui avait également mangé de ce poisson mourut. Les gens devaient être traités par des pigûres et du sérum, alors qu'autrefois, les concombres et les noix de coco réussissaient à nous guérir.

Nous avons eu beaucoup de mal à nous adapter à cette situation nouvelle. Nous avions tellement l'habitude de manger du poisson, que nous avons continué à en manger, espérant avoir de la chance, mais au bout d'un certain temps nous avons dû accepter le fait que le poisson était réellement mauvais pour nous.

Vers 1970-71, un autre phénomène apparut. Cela ne dura que quelques mois, mais ce fut plus effrayant que les empoisonnements de poisson. Des poissons morts s'échouaient sur le rivage. Au début, il n'y avait que de gros poissons de certaines espèces mais plus tard, des millions de poissons de toutes tailles et toutes espèces sont morts. Partout où on allait, il y avait une puanteur terrible. Certaines espèces ont été totalement décimées et sont à présent exterminées. Des millions de coquillages sont également morts. Nous avons dû ramasser des échantillons pour les envoyer à des spécialistes pour les analyser et les experts sont venus à Mangareva. Soit ils n'ont pas découvert la cause, ou alors ils ne nous ont simplement pas communiqué les résultats de leurs analyses. En effet, nous n'avons plus jamais entendu parler d'eux. Tout ce que nous savons est que jamais une quantité aussi massive de poissons n'est morte ainsi par le passé.

Avant le début des essais nucléaires, beaucoup de scientifiques sont venus à Mangareva pour y collecter des échantillons de toutes sortes : sol, végétaux animaux, poissons, eau... D'autres vinrent simplement pour observer. Ils regardaient les oiseaux et les poissons et prenaient beaucoup de notes. Depuis le début des essais, les militaires sont venus au moins deux fois par an pour prélever des échantillons. Ils arrivaient en général sur un bateau, le Marara, qui possède un laboratoire à bord, mais ils prenaient aussi des échantillons qu'ils étudiaient au grand laboratoire de Mahina. Ils ne donnaient jamais la raison de cette collecte ni quels étaient les résultats de leurs analyses. Plus tard, un autre bateau aborda notre île avec une machine à son bord appelée "spectro". Lorsque le bateau accosta, tout le monde dut se rassembler et monter à bord. Nous devions nous cou-

cher sur une sorte de civière. Il y avait une musique de fond quand on nous faisait entrer dans la machine et après quelques minutes, on nous en ressortait. Ceci fut répété deux ou trois fois. Quelques personnes étaient inquiètes et soupçonneuses, mais à nouveau, personne ne nous disait rien.

Une autre équipe de médecins est venue, d'abord ce furent des militaires, puis des civils. Ils prirent du sang, des urines, des selles et nous examinèrent. Si quelqu'un refusait d'aller se faire examiner, le gendarme venait le chercher.

En réfléchissant sur ce qui nous est arrivé, je suis épouvantée de la manière dont nous avons été traités. J'ai eu un bébé prématuré qu'ils ont mis dans un avion militaire pour l'hospitaliser à Tahiti. Le lendemain, nous avons reçu un message disant que le bébé était mort. On ne nous a jamais rendu le corps et nous n'avons jamais reçu de certificat de décès, ce qui signifie qu'officiellement, le bébé est toujours en vie. Je ne puis retrouver l'infirmière militaire qui est venue prendre le bébé – je ne sais absolument pas quoi faire. Même à présent, des années après, j'ai encore des cauchemars à ce sujet.

Mon mari fit la connaissance de plusieurs officiers français stationnés à Mangareva pour analyser la radioactivité. Certains disaient que ce qui se passait était très mauvais..., que c'était très dangereux et que nous devions faire attention. D'autres disaient que tout cela était un énorme gaspillage d'argent. Mais, bien entendu, il y en avait qui profitaient simplement de pouvoir passer quelques mois à Mangareva. Je pourrais bien avoir des ennuis si l'on savait que nous avons parlé de cela. »

Une femme de Mangareva, 1990

Extrait de *Les Irradiés de la République*, **Bruno Barrillot**, co-édition Complexe, Grip et Observatoire des armes nucléaires, Bruxelles/Lyon, 2003, pp. 208-212.

Annexe 4

La ciguatera aux îles Gambier

a récente monographie diffusée par la Dircen, titre un chapitre avec une expression souvent reprise par les spécialistes des atolls : « le récif corallien : un écosystème fragile¹. » Ce titre laisse présager que les expériences nucléaires françaises ont été réalisée sur un terrain moins favorable que les autorités ont bien voulu l'affirmer. Mais ce chapitre comporte un long développement sur une des conséquences de l'implantation du CEP en Polynésie qui a eu d'importantes répercussions sur la santé des insulaires. Il s'agit de la ciguatera qui est une intoxication de la chaîne alimentaire due à la dégradation des coraux.

La présentation scientifique de cette maladie des coraux peut cependant faire illusion. On y affirme, ce qui est vérifié, que cette maladie est connue depuis fort longtemps puisque les grands découvreurs l'ont rencontrée dans presque toutes les zones coralliennes tropicales et qu'aujourd'hui les zones « ciguatériques » sont encore très importantes, notamment du fait des activités militaires de la Seconde Guerre mondiale (guerre navale du Pacifique) et où ont été immergés des déchets et épaves métalliques.

Désinformation

Concernant la Polynésie, la monographie de la Dircen fait la preuve de son véritable objectif de désinformation. En effet, les auteurs résument en quelques lignes et un tableau les effets du développement de l'agent de la ciguatera, le Gambierdiscus toxicus, aux îles Gambier². Ils écrivent : « L'exemple des îles Gambier, après la construction d'un aéroport dans les années 1970, est cependant intéressant. La restauration s'y est faite en quelques années, après l'arrêt des causes perturbatrices³. » Et suit un graphique montrant dans ce petit archipel, la décroissance vertigineuse du nombre de Gambierdiscus toxicus dans les algues des Gambier entre 1977 et 1987.

Or, il se trouve qu'une étude très précise réalisée à la fin des années 1960 a été faite aux Gambier (archipel voisin des atolls nucléaires) par Raymond Bagnis, qui était à l'époque médecin de première classe des armées 4. Cette enquête qui couvre spécialement la période 1966-1970 montre que l'épidémie de ciguatera a atteint de très importantes proportions en 1968, 1969 et 1970, c'est-à-dire tout de suite après les expériences thermonucléaires de grande puissance effectuées en 1968.

L'enquête de Raymond Bagnis recense en effet moins de 10 cas d'atteinte de la ciguatera aux Gambier en 1967, puis environ 40 cas en 1968, 190 cas en 1969 et 90 en 1970. Selon son auteur, cette flambée ciguatérique aux Gambier est due à l'intervention humaine dans le lagon de cet archipel (travaux maritimes divers), mais la coïncidence troublante avec les essais nucléaires n'est même pas abordée. Dans le volume III de la monographie de 1995 que nous citions plus haut, l'article de Raymond Bagnis n'est même pas mentionné alors que la bibliographie donne six autres références de ce médecin militaire concernant ses études sur la ciguatera.

Sans vouloir faire le lien direct entre essais nucléaires et ciguatera — une telle hypothèse devrait être confirmée par des spécialistes indépendants — il faut remarquer que dans le cas des Gambier, le minimum qu'on puisse affirmer est que cette maladie trouve ses causes dans les activités annexes du CEP. En effet, les Gambier ont été utilisés par le CEP comme base-arrière de Moruroa pendant la période des essais nucléaires : près de 1 000 légionnaires ont été installés dans cet archipel peuplé alors de 500 habitants. Une immense piste d'aviation a été construite sur le récif et aujourd'hui encore on constate que de grandes quantités de décombres, notamment métalliques, ont été jetés dans le lagon ⁵.

Un autre fait souligne également le caractère parcellaire des informations sur la ciguatera aux Gambier par les auteurs de la monographie Dircen. « La restauration s'est faite en quelques années » écrivent-ils, graphique à l'appui. Or il se trouve qu'en pleine période de « restauration », en 1985, l'épidémie de ciguatera dans cet archipel a fait l'objet de débats médiatiques en Polynésie. Quelques personnalités tahitiennes avaient parlé aux informations télévisées du bon état de santé des habitants de Mangareva, l'une des îles de cet archipel des Gambier distant de 1 200 kilomètres de Tahiti. Le maire des Gambier, M. Lucas Paeamara répondit par une lettre véhémente qui fut publiée dans la presse locale. En voici le texte intégral daté du 21 août 1985 :

« Il y a eu lors des journaux télévisés du 19 et 20 août dernier des interventions de diverses personnalités du Territoire au sujet des Gambiers. Comme il était question de la santé de mes administrés, hélas trop souvent négligée, je ne puis rester indifférent. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir publier cette lettre.

Les cancers ; il faut mentionner quelques cas recensés par des médecins militaires, l'un colonel dans l'armée, l'autre VAT. Un cas récent décédé, faute d'une évacuation sanitaire estimée trop coûteuse l'année dernière. Il y a aussi des bébés nés avec un strabisme prononcé, un autre est né avec une malformation au niveau des reins.

La ciguatera ; elle a contaminé pratiquement tout le poisson du lagon, il y en a beaucoup mais il est impropre à la consommation. Les nombreux savants réunis en colloque récemment, auraient pu se rendre sur place et étudier la question. Certains intervenants ont affirmé que les habitants des Gambiers "étaient heureux". Peut-on l'être réellement quand on sait que la consommation d'un poisson peut être fatale ? Et peut-on empêcher un Polynésien de consommer du poisson alors que c'est sa nourriture traditionnelle ? Je crois qu'il faut ramener les choses à leur juste valeur. Il y a un problème énorme à résoudre qui est la ciguatera.

Dire quelle en est la cause n'est pas mon propos. Je laisse ce soin aux experts qui étudient (je le suppose) la question. Mais contrairement à ce que pensent certains, les conditions de vie aux Gambiers ne sont pas idéales.

Je voudrais par cette lettre, simplement attirer l'attention de la population et des pouvoirs publics sur la situation difficile des Gambiers...

> Paeamara Lucas Maire de Rikitea »

Les experts cités par le maire de Rikitea n'ont probablement pas prêté attention à ces propos. Tout au moins ceux de la Dircen qui, une fois de plus ont habilement su détourner

Dossier confidentiel

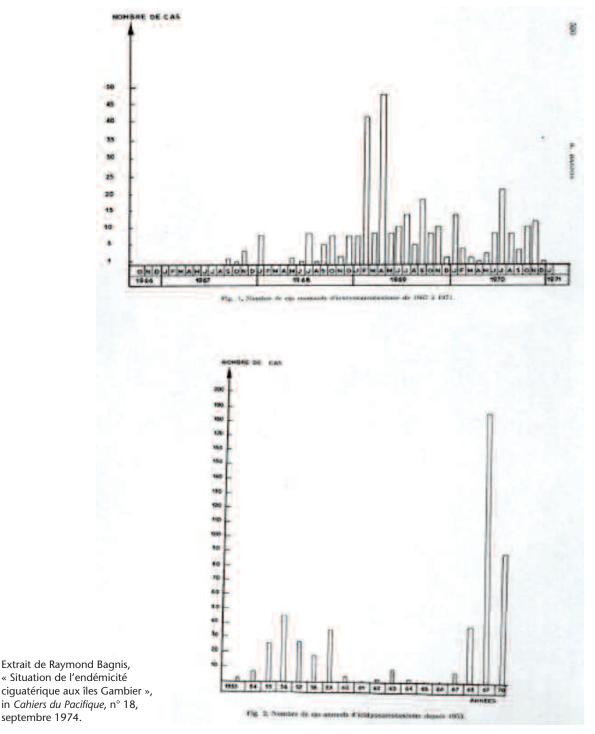
l'attention de leurs lecteurs en habillant de données d'apparence scientifique les faits qu'ils ont éludés. En effet, la monographie Dircen développe plus loin quelques pages très documentées sur la ciguatera dans le lagon de Moruroa, annonçant par ailleurs une étude sur cette maladie dans le lagon de Hao 6.

Mais là encore, s'il ne fait pas de doute que la ciguatera sévit dans ces lagons, n'oublions pas que la Dircen a toujours justifié l'interdiction de consommation du poisson à Moruroa en raison de cette maladie, niant par contre toute contamination due à la radioactivité.

Bruno Barrillot

Extrait de *Les essais nucléaires français, 1960-1996*, Éditions CDRPC, Lyon, 1996, pp. 339-342.

- 1) Les atolls de Mururoa et Fangataufa, op. cit., volume II, chapitre 6, p. 95.
- 2) L'histoire de l'implantation militaire à Mangareva et de ses conséquences sur la population est rapportée notamment dans *Témoignages. Essais nucléaires français : des Polynésiens prennent la parole,* Greenpeace-Damoclès, 1990, pp. 45 à 60.
- 3) Idem, p. 113.
- 4) Raymond Bagnis, « Situation de l'endémicité ciguatérique aux îles Gambier », in *Cahiers du Pacifique*, n° 18, septembre 1974, pp. 585 à 599.
- Voir une photo de ces équipements militaires immergés dans le lagon des Gambier in Témoignages..., op. cit., p. 48.
- Les atolls de Mururoa et Fangataufa, op. cit., volume II, chapitre 6, pp. 267 à 276.



ANNEXE 5

La loi états-unienne

ux États-Unis, il existe un registre fédéral d'exposition aux radiations (lonizing Radiation Register, IRR). Un vétéran peut demander à être examiné. Si le vétéran présente une des vingt-neuf maladies de la liste des maladies reconnues et s'il a été sur un des sites nucléaires définis, il peut être inscrit dans le registre.

Cependant, vingt et une de ces maladies seulement ouvrent droit à indemnisation (indiquées en **gras**). Ce nombre est susceptible d'évolution, car chaque année plusieurs amendements à cette loi d'indemnisation sont proposés par les députés et sénateurs américains. Le dernier vote favorable date de 2002.

Voici la liste des maladies « radiogéniques » repertoriées dans le *Veteran Ionizing Radiation newsletter* (février 2004, p. 5) sur le site http://www1.va.gov/irad/>

A - Maladies indemnisées

- reconnues en 1988 :
- 1) leucémies (sauf leucémie lymphoïde chronique);
- 2) cancer de la thyroïde;
- 3) cancer du sein;
- 4) cancer du pharynx;
- 5) cancer de l'œsophage;
- 6) cancer de l'estomac;
- 7) cancer de l'intestin grêle;
- 8) cancer du pancréas;
- 9) myélome multiple;
- 10) lymphomes autre que Hodgkin;
- 11) cancer des voies biliaires;
- 12) cancer de la vésicule biliaire ;
- 13) cancer primitif du foie (sauf si cirrhose ou hépatite B);
- reconnues en 1992 :
- 14) cancer des glandes salivaires;
- 15) cancer du tractus urinaire (rein, bassinet, uretère, vessie, urètre);
- reconnues en 1999:
- 16) carcinome bronchio-alvéolaire (une maladie pulmonaire rare);
- reconnues en 2002:
- 17) cancer des os;
- 18) cancer du cerveau;
- 19) cancer du colon;
- 20) cancer du poumon (trachée, bronches);
- 21) cancer de l'ovaire.

B - Maladies reconnues radio-induites non encore indemnisées :

- 22) cancer de la peau;
- 23) cancer du rectum;
- 24) cancer de la prostate;
- 25) cataracte sous capsulaire postérieure ;
- 26) nodule thyroïdien non malin;
- 27) adénome parathyroïdien;
- 28) tumeurs bénignes du cerveau et du système nerveux central;
- 29) autres affections malignes non listées dans les maladies précédentes.

La loi américaine exige que toutes ces maladies, pour être considérées comme liées au service, aient été contractées à un niveau de 10 % ou plus, dans les quarante années après la dernière date à laquelle le vétéran participait à une activité à risque radioactif, cette durée étant réduite à trente ans après cette date dans les cas d'une leucémie.

« Un vétéran exposé aux radiations » est défini comme le vétéran ayant participé à une activité à risque radioactif lorsqu'il était en service actif.

La loi définit ainsi une « activité à risque radioactif » :

- 1) participation sur site à une explosion atmosphérique d'un dispositif nucléaire ;
- 2) occupation américaine de Hirsohima et Nagasaki au Japon entre le 6 août 1945 et le 1er juillet 1946 ;
- 3) internement au Japon comme prisonnier de guerre pendant la deuxième guerre mondiale, d'où le risque d'une exposition aux radiations.

D'autres maladies cancéreuses et non cancéreuses devraient figurer sur la liste des maladies radio induites. En effet, différents radio isotopes (césium, strontium...), lors de leur pénétration dans l'organisme (inhalation, ingestion), peuvent se fixer sur des organes précis et entraîner à la longue une pathologie.

La commission scientifique et médicale de l'Aven* a dans ses objectifs d'établir la liste des maladies radio-induites dans la perspective de la reconnaissance de la présomption de leur lien avec la présence des vétérans sur les sites nucléaires.

Site Internet: www.aven.org

^{*} **Aven** (Association des vétérans des essais nucléaires) 187, montée de Choulans, 69005 Lyon Tél. 04 78 36 93 03 • courriel : aven@aven.org

Annexe 6

Ci → Bq	Bq → Ci
kCi (10¹ Ci) → TBq	PBq (10 ¹⁵ Bq) → kCi
Ci → GBq	TBq (10 ¹² Bq) → Ci
mCi (10-3 Ci) → MBq	GBq (10° Bq) → mCi
µCi (10-e Ci) → kBq	MBq (10 ⁶ Bq) → μCi
nCl (10-9 Cl) → Bq	kBq (10° Bq) → nCi
pCi (10-12 Ci) → mBq	Bq → pCi
1 → 37 6 → 222	1 → 27 6 → 162
2 → 74 7 → 259	2 → 54 7 → 189
3 → 111 8 → 296	3 → 81 8 → 216
4 → 148 9 → 333	4 → 108 9 → 243
5 → 185 10 → 370	5 → 135 10 → 270
Exemple: 2 mCi = 74 MBq	Exemple: 3 GBq = 81 mCi
5 μCi = 185 kBq	6 kBq = 162 nCi

		Pour	mémoire :		
	-	1015	l kilo	k =	.101
exa	E =	.1018	0.500.00	v -	
péta	P =	.1015	rnilli	m =	.10-3
téra	T =	.1012	micro	11 =	.10-6
giga	G =	.109	nano	n =	.10-9
méga	M =	.10 ⁸	pico	p =	.10-12

CORRESPONDANCE DES UNITÉS UTILISÉES PAR RAPPORT AUX ANCIENNES UNITÉS

Grandeur mesurée	Définition	Anciennes unités	Système international depuis janvier 1986
Activité	Nombre de désintégrations par seconde	CURIE (Ci)	BECQUEREL (Bq) 1 Ci = 3,7.10 ¹⁰ Bq un becquerel est enviror égal à 27 pCi
Dose Absorbée	Quantité d'énergie	RAD	GRAY (Gy) 1 rad = 0,01 Gy 1 Gy = 100 rad
Equivalent de dose	Effet des rayonnements sur l'organisme	REM	SIEVERT (Sv) 1 rem = 0,01 Sv 1 Sv = 100 rem 1 mSv = 0,001 Sv

Radioéléments naturels contenus dans divers produits ou matières, quelques ordres de grandeur:

Poisson	100 Bq/kg
Pomme de terre	100 à 150 Bq/kg
Végétaux	1 000 Bq/kg (activité par kg de végétal sec due en presque totalité au * K, varie de 100 à 2 000 Bq/kg)
Lait	80 Bq/l (dont 50 Bq/l de * K)
Eau mînêrale	Radium 226 : jusqu'à 4 Bq/l - Uranium : jusqu'à 2 Bq/l-∞ K : jusqu'à 15 Bq/l.
Eau de pluie	0,3 à 1 Bq/l (hors tritium) 5 Bq/l tritium
Eau de mer	10 Bq/l (due à 95 % au * K)
Croûte terrestre	En moyenne 800 Bq/kg.
Sol sédimentaire	450 Bq/kg
Sédiments Isère	1 000 Bq/kg (* K principalement)
Sol granitique	8 000 Bq/kg
Corps humain moyen de 70 kg	10 000 Bq dont 5 000 dus au * K (pour un individu de 70 kg).
Air extérieur	4 Bq/m3 (varie dans notre région de 0,4 à 40 Bq/m3)

Source : Direction du CEN de Grenoble (CEA).



Rayonnements ionisants





Les unités de mesure de "dose de radiation"

La dose équivalente

On a pu observer que l'action biologique de deux rayonnements différents délivrant la même dose absorbée n'est pas la même. Pour tenir compte de cette <u>différence d'efficacité biologique</u> de la radiation, on a introduit un facteur, appelé facteur de pondération de la radiation (Wr). Si on multiplie la dose absorbée dans un tissu vivant par le <u>facteur Wr</u>, on obtient une grandeur qui mesure l'<u>effet biologique</u>: on l'appelle <u>dose équivalente</u> (souvent abrégée en "dose"). L'unité de la dose équivalente est le <u>Sievert</u> (Sv).

La relation Sievert - Gray

Dans la pratique la situation se simplifie sensiblement car le facteur de pondération des rayonnements β et γ , les plus importants dans le domaine de la radioprotection, vaux 1.

Ainsi on peut dire: 1 mGy = 1 mSv

Commission Universitaire pour la Santé et la Sécurité au Travail Romande









Bruno Barrillot, co-fondateur et directeur de recherche à l'Observatoire des armes nucléaires/CDRPC, a écrit plusieurs livres sur les questions nucléaires militaires, disponible auprès du CDRPC :

- Les déchets nucléaires militaires français (avec Mary B. Davis), Éditions CDRPC, Lyon, 1994 (épuisé).
- Les essais nucléaires français 1960-1996. Conséquences sur l'environnement et la santé, Éditions CDRPC, Lyon, 1996 (épuisé).
- Audit atomique. Le coût de l'arsenal nucléaire français, Éditions CDRPC, Lyon, 1999, 376 pages, 27,50 € (port compris).
- L'héritage de la bombe. Les faits, les personnels, les populations. Sahara, Polynésie, 1960-2002, CDRPC, Lyon,
 3° édition 2005, 304 pages, 21,20 € (port compris).
- *Uranium appauvri. Un dossier explosif,* co-éditions CDRPC/Golias, Lyon/Villeurbanne, 2001, 112 pages, 14 € (port compris).
- La France et la prolifération nucléaire, Éditions CDRPC, Lyon, 2001, 80 pages, 11 € (port compris).
- Les irradiés de la République. Les victimes des essais nucléaires français prennent la parole, co-éditions Complexe/Grip/Observatoire des armes nucléaires, Bruxelles/Lyon, 2003, 240 pages, 18 € (port compris).
- Le complexe nucléaire. Des liens entre l'atome civil et l'atome militaire, co-éditions CDRPC/Réseau « Sortir du nucléaire », Lyon, 2005, 144 pages, 12 € (port compris).

(Pour toute commande, joindre le règlement, chèque à l'ordre du CDRPC, CCP, Lyon, 3305 96 S).

Pour tout contact:

brunobarrillot@obsarm.org







BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement

10 numéros (un an):

France : **20 €**

Europe : **30 €**

Autres pays : 30 €

Etudiants, chômeurs, tarif réduit : **18** €

Soutien à partir de **40** €

TVA (2,10 %) incluse

Nom, prénom
Adresse
Code postal / commune
Tél. / e-mail
☐ S'abonne à <i>Damoclès</i> à partir du n° :

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S

Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits

Créé en 1984, le CDRPC est un centre d'observation et d'expertise indépendant. Le CDRPC effectue des recherches et diffuse de l'information sur les questions de défense et de sécurité. Le CDRPC est un des principaux interlocuteurs indépendant tant auprès de la société civile que des responsables politiques sur les questions de défense. Il a pour objectif d'encourager et de maintenir la politique de transparence sur les activités militaires de la France et de l'Europe dans la perspective d'une démilitarisation progressive (internationale).

187 montée de Choulans, 69005 Lyon Tél: 04 78 36 93 03 / Fax: 04 78 36 36 83 Courriel: cdrpc@obsarm.org

www.obsarm.org